



**table de concertation des organismes au service  
des personnes réfugiées et immigrantes**

**&**

**L'Alliance des maisons d'hébergement de 2<sup>ème</sup> étape pour les femmes et enfants victimes de  
violence conjugale**

**La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle – CLES**

**La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes – FMHF**

**L'R des Centres de femmes du Québec**

**Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère  
sexuel - RQCALACS**

**Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale -RMFVVC**

**Le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec –RAFIQ**

**Le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec**

***Projet de***

***Partenariat de lutte contre la violence faite aux femmes immigrées et racisées en  
améliorant les pratiques à leur endroit***

# **RAPPORT D'ÉVALUATION DES BESOINS DES SECTEURS DE L'IMMIGRATION ET DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

**Version Août 2017**

Recherche et rédaction : Mounia Chadi

Correction et révision : Yasmina Chouakri et membres du Comité de partenariat provincial

Entrevues : Mounia Chadi, Marie Hélène Senay, Mariame Cissé, Yasmina Chouakri

## Table des matières

Faits Saillants .....	4
Préambule .....	5
<b>PREMIÈRE PARTIE</b> .....	8
I. Méthodologie, concepts et données recueillies.....	8
1.1. Méthodologie .....	8
1.2. Concepts utilisés et définitions .....	10
1.3. Données quantitatives de la tournée provinciale .....	11
1.3.1 Portrait des intervenantEs et organismes participants à la tournée.....	11
1.3.2 Portrait des femmes rencontrées en entrevues.....	12
1.3.4 Niveau de participation des organismes du secteur de l’immigration à la démarche.....	14
II. Parcours migratoire et non dénonciation de la violence.....	14
2.1. Vulnérabilité économique et pourvoyeur violent.....	15
2.2 Vulnérabilité due aux statuts d’immigration et silence sur la violence subie .....	18
2.3 Changements dans les rapports de pouvoir hommes-femmes .....	20
<b>DEUXIÈME PARTIE</b> .....	22
III. État des pratiques et adaptation des services .....	22
3.1. Obstacles à l’accessibilité des ressources .....	22
3.1.1 Obstacles à l’accès aux ressources en violence, selon la perception des femmes immigrées et racisées.....	22
3.1.2 Obstacles à l’accès aux ressources en violence, selon la perception des intervenantes.....	24
3.1.3 Raisons subjectives du faible recours aux ressources en violence.....	24
3.1.4. Raisons objectives au manque d’accessibilité des services.....	25
3.2. Identification des besoins des deux secteurs .....	32
3.2.1 Besoins dans le secteur de lutte contre la violence .....	32
3.2.2 Besoins dans le secteur de l’immigration.....	36
3.2.3 Besoins communs et lacunes dans la collaboration entre les deux secteurs.....	37
<b>TROISIÈME PARTIE</b> .....	39
IV. Recommandations pour améliorer les pratiques et établir une collaboration durable.	39

4.1 Améliorer les pratiques .....	39
4.2. Développer et renforcer la collaboration.....	43
4.3 Résumé du plan d'action validé lors des rencontres interrégionales.....	48
<b>Conclusion</b> .....	50
<b>Références</b> .....	51
<b>ANNEXES</b> .....	52
<b>Annexe 1 : Questionnaire aux groupes témoins</b> .....	52
<b>Annexe 2 : Questionnaire pour entrevues auprès des femmes immigrées et racisées</b> .....	54
<b>Annexe 3 : Liste des organismes ayant participé aux groupes témoins</b> .....	55
1. ESTRIE.....	55
2. LANAUDIÈRE.....	55
3. LAVAL.....	55
4. MONTÉRÉGIE.....	56
5. MONTRÉAL.....	56
6. OUTAOUAIS.....	57
7. QUÉBEC.....	57
8. TROIS-RIVIÈRES.....	58
<b>Annexe 4 : Fiche d'évaluation pour le plan d'action</b> .....	59

## Faits Saillants

D'emblée, nous pouvons affirmer qu'il y a une inadéquation entre l'offre et la demande en matière de services adaptés aux besoins des femmes immigrées et racisées victimes de violence. Inadéquation révélée par deux constats :

- d'une part, bon nombre d'organismes de lutte contre les violences faites aux femmes n'ont pas ou pas suffisamment adapté leurs services aux besoins des femmes immigrées et racisées et ne peuvent les desservir adéquatement;

- d'autre part, certains organismes de lutte contre les violences faites aux femmes ont déjà adapté, ou en partie, leurs services aux besoins des femmes immigrées mais n'ont malheureusement pas les moyens de satisfaire une demande croissante. Il en résulte des listes d'attentes qui s'étalent sur plusieurs mois.

De surcroît, nous avons pu constater entre les deux secteurs communautaires, - Immigration et Lutte contre la violence – une absence de conciliation ou de reconnaissance mutuelle des approches féministe, intersectionnelle et interculturelle utilisées dans les interventions auprès des femmes immigrées. Ce qui contribue également à cette inadéquation des services destinés aux besoins de ces femmes.

Ainsi le secteur de lutte contre la violence ne prend pas suffisamment en considération le profil des femmes immigrées (parcours migratoire, obstacles systémiques à l'intégration, besoins spécifiques) par manque de ressources. Quant aux organismes communautaires du secteur de l'immigration, ils mettent souvent au second plan le dépistage des cas de violence, l'égalité entre les femmes et les hommes et la violence faite aux femmes, étant donné que ces questions ne feraient pas partie de leur mandat.

En adoptant des approches différentes sans arrimage entre elles et en se fixant des priorités différentes, les deux secteurs ne sont pas à même de prévenir et d'intervenir adéquatement auprès de ces femmes. Lorsqu'ils leur arrivent de collaborer, une non connaissance ou reconnaissance du mode d'intervention de l'autre affecte également l'efficacité d'une intervention collaborative et intégrée.

L'autre élément, et non des moindres, affectant l'adaptation des services, est le déficit de ressources financières afin de couvrir les besoins d'une demande croissante et continue des femmes immigrées et racisées en matière de violence. Le paradoxe étant que le mode de financement par projets, couvre le court terme, alors que les besoins en accompagnement et en intervention auprès des femmes immigrées exigent une continuité sur le moyen ou long terme étant donnée la complexité ou la multiplicité de leurs besoins. Ce qui leur permettrait de prendre leur vie en main et retrouver leur autonomie. Pour ce faire, il serait nécessaire, en plus d'investir dans les services externes des maisons d'hébergement, d'accroître le financement des maisons d'hébergement de deuxième étape afin de mieux répondre aux besoins d'un suivi de longue durée.

Enfin, si les deux secteurs conciliaient les approches féministe, intersectionnelle et interculturelle et concevaient de façon structurée, une trajectoire commune d'intervention, la prévention et les interventions seraient également plus efficaces. Ces changements de pratiques passant par une collaboration continue entre les deux secteurs, dans chaque région au sein d'une structure conjointe existant déjà ou à créer. À cet effet, il serait opportun de mettre à profit les tables de concertation

régionales en violence existantes, qui pourraient initier, dans chaque région, une dynamique de collaboration avec le secteur de l'immigration. Ce qui pourrait se traduire par une réservation de sièges à quelques organismes en immigration ouverts à l'approche féministe dans leurs pratiques, en plus de l'approche interculturelle ou qui ont développé des liens de collaboration avec le secteur de lutte contre la violence. Ces organismes en immigration pouvant jouer un rôle de pont entre les deux secteurs.

## Préambule

Ce rapport est le fruit du projet de « *Partenariat de lutte contre la violence faite aux femmes immigrées et racisées en améliorant les pratiques à leur endroit* » initié par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), avec l'appui de Condition féminine Canada (CFC). Il favorise le développement d'une collaboration durable entre le secteur communautaire de l'accueil, l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées (appelé ici « *secteur de l'immigration* ») et le secteur communautaire de lutte contre la violence faite aux femmes (appelé ici « *secteur de lutte contre la violence* »).

Le développement de partenariat, tel que mis en perspective par ce projet, a pour but de pallier au manque de collaboration entre ces deux secteurs. Ultimement, il devrait permettre de favoriser une adaptation de leurs pratiques et de leurs services permettant une meilleure circulation de l'information entre eux, mais aussi de lever les tabous, les résistances et le racisme. De façon à mieux répondre aux besoins des femmes immigrées et racisées victimes de violence.

Ce projet a eu pour point de départ le constat d'un manque flagrant de mise en commun des moyens entre le « *secteur de l'immigration* » et le « *secteur de lutte contre la violence* ». Pourtant, le besoin de cette collaboration est criant, car nombreuses sont les femmes immigrées qui fréquentent les organismes du secteur de l'immigration et qui n'ont pas accès aux services offerts par le secteur de lutte contre la violence. Ce manque d'accessibilité est à mettre en lien, d'une part avec les insuffisances d'adaptation des ressources en violence pour les besoins des femmes immigrées et racisées, et d'autre part, avec le manque de prévention et de sensibilisation en matière de violences faites aux femmes dans le secteur de l'immigration. L'approche genrée n'étant pas utilisée fréquemment en intervention dans ce secteur.

En initiant ce projet, la TCRI est convaincue de l'importance et de l'urgence d'une collaboration entre ces deux secteurs, afin que leurs services soient plus accessibles et mieux adaptés aux besoins des femmes immigrées et racisées victimes de violence. L'ambition de ce partenariat étant de créer une collaboration durable permettant aux deux secteurs, de s'alimenter mutuellement et permettre ainsi, de part et d'autre, des changements structurels et significatifs dans leurs pratiques. Il s'agirait, à moyen et à long terme, de les améliorer pour mieux informer, prévenir, intervenir et réduire les violences faites aux femmes immigrées et racisées du Québec et contribuer ainsi à promouvoir plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les objectifs de ce projet peuvent donc se résumer en deux points :

- Mettre en place une collaboration durable entre le secteur communautaire de l'immigration et le secteur de lutte contre la violence faite aux femmes ;
- Apporter des changements significatifs dans les pratiques des deux secteurs, en vue de réduire les violences faites aux femmes immigrées et racisées et mieux servir celles qui en sont victimes.

C'est à cette fin que s'est constitué en décembre 2015 un « *Comité provincial de Partenariat de lutte contre*

*la violence faite aux femmes immigrées et racisées du Québec* » qui réunit les regroupements provinciaux des deux secteurs - Immigration et Lutte contre la violence – qui s’est élargi au fur et à mesure du développement du projet.

Ce partenariat rassemble au total aujourd’hui les neuf organismes suivants :

- L’Alliance des maisons d’hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- La Concertation des luttes contre l’exploitation sexuelle (CLES) ;
- La Fédération des maisons d’hébergement pour femmes (FMHF) ;
- L’R des centres de femmes du Québec
- Le Regroupement québécois des Centres d’aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) ;
- Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC);
- Le Réseau d’action pour l’égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ) ;
- Le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec ;
- La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) ;

Au cours de la première phase (octobre 2015 - octobre 2016) du projet, le comité, coordonné par la TCRI, a eu pour tâche de mobiliser les ressources des deux secteurs communautaires afin de réaliser une tournée provinciale permettant d’évaluer leurs besoins. Cette tournée provinciale a eu lieu entre le 24 février et le 16 juin 2016, dans huit régions du Québec où ont été organisés des groupes témoins. Y ont participé au total 119 personnes (majoritairement des femmes) représentant 92 organismes, dont 63 organismes du secteur de lutte contre la violence et de femmes ; 19 organismes du secteur de l’accueil et l’établissement et l’intégration des personnes immigrantes et réfugiées ainsi que 10 organismes d’autres secteurs concernés par l’enjeu de la violence faite aux femmes (Police, DPJ, CLSC, etc.)

Les huit régions ayant fait partie de cette tournée ont été sélectionnées sur la base de trois critères :

- La présence significative d’une population immigrante dans la région ;
- La présence de regroupements partenaires dans la région ;
- Les besoins exprimés des intervenantEs dans la région.

Il s’agit des régions suivantes : Montréal, Laval, l’Estrie (Sherbrooke), La Capitale nationale (Québec), La Montérégie (Longueuil), Lanaudière (Terrebonne), L’Outaouais (Gatineau), La Mauricie (Trois-Rivières).

Les groupes témoins organisés dans ces huit régions ont constitué des moments importants, riches d’échanges et d’expériences entre les deux secteurs en focalisant sur les besoins en intervention auprès des femmes immigrées et racisées victimes de violence. C’est sur la base des résultats de ces groupes témoins qu’a été élaboré le présent rapport qui rend compte des pratiques actuelles des deux secteurs et élabore des recommandations afin d’améliorer et d’adapter leurs services aux besoins des femmes immigrées et racisées.

En parallèle des huit groupes témoins réunissant les intervenantEs des deux secteurs communautaires concernés, des entrevues avec dix-huit (18) femmes immigrées victimes ou témoins de violences ont été réalisées, afin de recueillir leurs perceptions de l’offre de services des deux secteurs en matière de lutte contre la violence, ainsi que leurs recommandations en vue d’améliorer cette offre.

C’est sur la base du présent rapport, que dès 2017, un plan d’action sur cinq ans sera élaboré par les deux secteurs, dans la perspective de renforcer leur collaboration et d’améliorer les pratiques, de façon à mieux venir en aide aux femmes immigrées et racisées victimes de violence.

Les résultats de cette évaluation des besoins nous ont permis de faire deux grands constats :

### **1) Analyses et modes d'intervention utilisés par les organismes :**

En se basant sur l'analyse comparative entre les sexes (ACS) pour examiner les recouvrements du sexe et du genre avec d'autres facteurs dans l'action des deux secteurs communautaires, nous avons constaté que :

-L'analyse et l'intervention en matière de violence selon l'approche féministe, sont fortement utilisées dans le secteur de lutte contre la violence et dans les groupes de femmes, alors que rares sont les organismes en immigration qui l'intègrent dans l'accompagnement des femmes immigrées.

-Alors que, l'approche interculturelle, prenant en considération les besoins des femmes immigrées (parcours migratoire, statuts vulnérables d'immigration, obstacles systémiques à l'intégration, etc.), serait surtout intégrée dans les pratiques des organismes du secteur de l'immigration et les organismes du secteur en violence ne tiendraient pas suffisamment compte de cette approche, lors de leurs interventions auprès des femmes immigrées et racisées.

Adoptant des approches et des priorités différentes, les deux secteurs n'ont donc pas développé une collaboration suffisante pour mieux venir en aide aux femmes immigrées et racisées victimes de violence. En effet, dans les deux secteurs, les organismes ne concilient pas les approches féministe, intersectionnelle et interculturelle, alors que c'est justement, selon nous, par cette conciliation que devrait passer une adaptation des services.

### **2) Rapport entre l'offre de services en violence et la demande**

Le manque d'adaptation entre l'offre de services aux femmes immigrées victimes de violence et la demande, se traduit par une situation contradictoire :

a) d'une part, un bon nombre d'organismes de lutte contre la violence peinent à desservir des femmes immigrées et racisées;

b) de l'autre, d'autres organismes de ce secteur ont déjà adapté ou en partie, leurs services aux besoins des femmes immigrées mais n'ont pas les moyens de satisfaire une demande toujours croissante. Il en résulte des listes d'attentes qui s'étalent sur plusieurs mois.

Au cœur de cette inadéquation, s'est exprimé un manque de ressources financières afin de couvrir les besoins qui augmentent et l'adaptation des ressources reliées aux besoins des femmes immigrées et racisées.

Ces deux grands constats nous amènent à préconiser deux grands changements indispensables afin que les deux secteurs puissent élaborer un plan d'action commun, en vue de prévenir et de contrer la violence envers les femmes immigrées et racisées, en :

-conciliant les approches féministe, intersectionnelle et interculturelle. Ce qui permettra de mieux prendre en compte les profils des parcours des femmes immigrées victimes.

-en disposant de moyens financiers suffisants afin d'augmenter les ressources en les adaptant aux besoins des femmes immigrées et racisées.

## PREMIÈRE PARTIE

Avant de commencer notre analyse, nous précisons la terminologie et les concepts utilisés ainsi que la méthodologie utilisée. Ensuite, nous mettrons en contexte les modes d'intervention auprès des femmes immigrées et racisées victimes de violence, en cernant les liens entre les obstacles systémiques à leur intégration et les changements dans les rapports hommes-femmes au cours du parcours migratoire.

Ensuite, pour mieux structurer l'analyse des pratiques des deux secteurs auprès des femmes immigrées et racisées, nous mettrons en avant les thèmes prioritaires issus des groupes témoins et des entrevues auprès des femmes immigrées rencontrées.

Enfin, nous tenterons de nous projeter dans une perspective de changement des pratiques sous quatre axes : 1) concilier les approches féministe, interculturelle et intersectionnelle ; 2) mieux prévenir ; 3) mieux intervenir ; 4) assurer un accompagnement institutionnel adapté.

Enfin, nous aborderons les perspectives de développement et de pérennisation d'une collaboration entre les deux secteurs, condition sans laquelle les visées de ce projet ne pourraient être atteintes.

### I. Méthodologie, concepts et données recueillies

Après une présentation de la méthodologie, nous présenterons ici la définition de concepts importants utilisés dans ce rapport. Ensuite, nous dresserons un portrait des huit groupes témoins organisés dans les huit régions retenues ainsi que les données recueillies lors des entrevues réalisées auprès de femmes immigrées et racisées victimes de violence.

#### 1.1. Méthodologie

Afin de déterminer des pistes pour mieux prévenir et contrer les violences faites aux femmes immigrées et racisées, nous nous sommes adressées aux trois parties concernées : -les femmes immigrées elles-mêmes; -les intervenantEs du secteur communautaire de l'accueil et de l'établissement et de l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées et enfin, -les intervenantes du secteur de lutte contre la violence faite aux femmes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Vu que bon nombre d'organismes de femmes et de centres de femmes intègrent également la lutte contre la violence dans leurs mandats et activités, nous les avons invités à se joindre à ce projet. Dans le cadre de ce rapport, nous les incluons dans l'appellation «secteur de lutte contre la violence», sauf si les besoins de l'analyse nous amènent à les nommer « groupes de femmes » et « centres de femmes».

La première étape ayant été l'évaluation des besoins, les regroupements membres du comité de partenariat de lutte contre la violence faite aux femmes immigrées et racisées ont lancé un appel à leurs organismes membres afin de participer aux groupes témoins dans les huit régions ciblées en reflétant les organismes locaux des deux secteurs – Immigration et Lutte contre la violence.

En plus de la mobilisation faite par le comité de partenariat, nous avons fait appel aux différentes tables de concertation régionales - en violence conjugale, en agression sexuelle et de groupes des femmes. Nous avons dès le début associé ces tables de concertation locales à notre projet, non seulement pour qu'elles participent à la mobilisation en vue d'organiser les groupes témoins, mais aussi dans la perspective de devenir des actrices importantes d'une collaboration régionale durable.

C'est donc grâce à la mobilisation de toutes ces ressources que nous avons pu organiser ces groupes témoins représentatifs des secteurs communautaires intervenant dans l'accompagnement des personnes immigrées et dans la lutte contre la violence faite aux femmes, dans les huit régions citées.

Pour ce qui est des dix-huit (18) entrevues avec les femmes immigrées et racisées victimes ou témoins de violences, le RAFIQ a recruté neuf (9) femmes alors que neuf (9) autres ont été recrutées par des membres du Comité de partenariat provincial.

La cueillette de données a été réalisée par le biais de huit groupes témoins (un dans chaque région ciblée) réunissant au total 119 intervenantEs des secteurs concernés et 18 entrevues avec des femmes immigrées et racisées de divers pays de provenance. Les groupes témoins réunissant les intervenantEs communautaires des deux secteurs ont été invités à se pencher sur l'adaptation des services par l'intermédiaire d'un questionnaire ouvert basé sur les cinq axes suivants :

*Axe1 : identifier les obstacles qui font que nombre de femmes immigrées et racisées ne fréquentent pas les organismes du secteur de lutte contre la violence faite aux femmes.*

*Axe 2 : cerner les besoins du secteur de lutte contre la violence faite aux femmes en matière d'adaptation et d'amélioration de l'intervention auprès des femmes immigrées et racisées.*

*Axe 3 : cerner les besoins des organismes de l'immigration: en formation des intervenantEs, en sensibilisation des femmes immigrées et réfugiées sur l'importance de l'aide contre la violence, et sur les ressources disponibles à cet effet.*

*Axe 4 : renforcer et améliorer le partenariat entre les deux secteurs*

*Axe 5 : trouver et définir les outils et scénarios de pérennisation du partenariat.*

Les entrevues avec les femmes immigrées et racisées ont été réalisées par un questionnaire ouvert basé sur les quatre axes suivants :

*Axe1 : identifier les expériences de violence vécues (ailleurs ou ici au Québec) par la femme elle-même ou par des femmes de la communauté dont elle est issue.*

*Axe 2 : dans quelle mesure les organismes d'immigration fréquentés par la femme disposent de ressources adéquates contre la violence faite aux femmes.*

*Axe3 : dans quelle mesure la femme a fait appel à des organismes de lutte contre la violence pour lui venir en aide.*

*Axe 4 : comment les organismes des deux secteurs peuvent améliorer leurs services pour mieux intervenir en cas de violence.*

## 1.2. Concepts utilisés et définitions

Certains concepts utilisés dans ce rapport nécessitent des précisions afin d'éviter les incompréhensions et bien définir de quoi nous parlons. Nous avons notamment retenus ceux de a) Femmes immigrées et racisées ; b) Violence faite aux femmes ; c) Approche féministe ; d) Approche intersectionnelle ; e) Approche interculturelle ; f) Sociétés fortement patriarcales.

a) **Les femmes immigrées et racisées** : Par cette expression, nous signifions que nous nous intéressons aux femmes immigrées ou issues de l'immigration, qui appartiennent également à des groupes « racisés ou racialisés », c'est-à-dire exposés à la discrimination ou au racisme du fait de leur couleur de peau et/ou de leurs origines ethniques et culturelles.

b) **La violence faite aux femmes** : La définition même de la « *violence faite aux femmes* » par le secteur de lutte contre la violence est basée sur la Déclaration de l'ONU sur l'élimination des violences envers les femmes<sup>2</sup>, qui est également reprise dans la politique gouvernementale en matière de violence conjugale : prévenir, dépister et contrer la VC<sup>3</sup>. Elle est définie comme étant l'ensemble des comportements violents envers les femmes, découlant des structures patriarcales de la société et donc reposant sur la domination des hommes sur les femmes. La violence faite aux femmes se manifeste en un continuum impliquant différents comportements: violences conjugales et familiales, mariages arrangés et forcés, viols, grossesses forcées, avortements forcés, mutilations génitales, lapidations, crimes d'honneur (plus largement les violences basées sur l'honneur), traite et exploitation sexuelle, privations traditionnelles ou libertés politiquement tolérées, atteinte aux droits humains fondamentaux des femmes

c) **L'approche féministe** : L'approche féministe, telle qu'adoptée par les organismes du secteur de lutte contre la violence faite aux femmes, est basée sur les principes de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette approche analyse les rapports sociaux de sexe et conclut à l'oppression des femmes par les hommes. En intervention sociale, l'approche féministe vise à répondre aux besoins identifiés par les femmes, notamment d'être écoutées, crues et soutenues, et ce, sans jugement. En conservant la perspective de l'analyse sociale des violences faites aux femmes, elle vise la transformation sociale des rapports sociaux de genre.

d) **L'approche intersectionnelle**<sup>4</sup> : c'est une approche d'analyse des différents systèmes d'oppression agissant simultanément dans la vie des femmes et dont les effets conjugués provoquent une situation particulière. Ces discriminations croisées sont générées par : le sexisme (discriminations basées sur la domination des hommes sur les femmes) ; le racisme (discriminations basées sur la différence de la couleur de peau et de l'ethnie) ; le «classisme» (discriminations basées sur la différence de classes

<sup>2</sup> <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ViolenceAgainstWomen.aspx>

<sup>3</sup> [http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir\\_depister\\_contrer\\_Politique\\_VC.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir_depister_contrer_Politique_VC.pdf)

<sup>4</sup> Selon Sirma Bilge, « *L'intersectionnalité renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée. Elle réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle. L'approche intersectionnelle va au-delà d'une simple reconnaissance de la multiplicité des systèmes d'oppression opérant à partir de ces catégories et postule leur interaction dans la production et la reproduction des inégalités sociales (Crenshaw 1989 ; Collins 2000 ; Brah & Phoenix 2004). Elle propose d'appréhender « la réalité sociale des femmes et des hommes, ainsi que les dynamiques sociales, culturelles, économiques et politiques qui s'y rattachent comme étant multiples et déterminées simultanément et de façon interactive par plusieurs axes d'organisation sociale significatifs » (Stasiulis 1999 : 345) ».* « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », p2. Diogène 2009/1 (n° 225), p. 70-88.

sociales) ; l'hétéronormativité (discriminations basées sur la différence de l'orientation sexuelle) ; le capacitisme (discriminations basées sur le handicap) ; l'âgisme (discriminations basées sur l'âge), etc.

e) **L'approche interculturelle**: L'approche interculturelle est à différencier d'une approche seulement culturelle. C'est l'interaction de deux entités qui se donnent mutuellement un sens dans un contexte à définir à chaque fois. Cependant, cette interaction peut évoluer vers une menace identitaire des acteurs en présence. Dans le cas qui nous intéresse, tant du côté de l'intervenante que de la bénéficiaire ou la victime de violence. Cette approche permet d'éviter de considérer les intervenantEs comme étant culturellement neutres et extérieurs à des rapports sociaux. Elle permet également de comprendre la dynamique identitaire qui caractérise tout processus d'aide : rapports de pouvoir, contentieux historique, échos de l'actualité qui peuvent être douloureux et présents dans les interactions. Enfin, cette approche permet de changer le regard sur la bénéficiaire ou la victime en adoptant des attitudes ou des comportements respectant la diversité.<sup>5</sup>

f) **Sociétés fortement patriarcales** : nous entendons par là des sociétés qui aujourd'hui encore rejettent les principes de l'égalité des sexes et où les violences faites aux femmes sont normalisées dans les pratiques et le discours dominant.

### 1.3. Données quantitatives de la tournée provinciale

#### 1.3.1 Portrait des intervenantEs et organismes participants à la tournée

Au total 119 intervenantEs représentant 92 organismes ont participé à ces échanges, comme il est détaillé dans le tableau suivant :

Secteurs/ Régions	Date	Immigra- tion (I)	Violence (V) + Gr. ou Cent. femmes (F)			Autres (A)	Total participantEs	Total Organismes				
			V	F	V+F			I	V	F	A	I+V+F+A
<b>Estrie</b>	24.02.16	5	5	1	6	-	11	3	5	1	-	9
<b>Outaouais</b>	16.03.16	5	4	3	7	2	14	4	4	3	2	13
<b>Montréal</b>	12.04.16	5	15	-	15	1	21	4	11	-	1	16
<b>Québec</b>	04.05.16	5	10	1	11	2	18	1	7	1	2	11
<b>Mauricie</b>	18.05.16	5	6	6	12	5	22	3	3	5	4	15
<b>Lanaudière</b>	25.05.16	1	6	2	8	1	10	1	5	2	1	9
<b>Montérégie</b>	08.06.16	4	7	2	9	-	13	2	6	2	-	10
<b>Laval</b>	16.06.16	1	7	2	9	-	10	1	7	1	-	9
<b>Total</b>		<b>31</b>	<b>60</b>	<b>17</b>	<b>77</b>	<b>11</b>	<b>119</b>	<b>19</b>	<b>48</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>92</b>

(I) Secteur communautaire de l'Immigration (nombre de participantEs au groupe témoin, par région)

(V) Secteur communautaire de lutte contre la Violence (nombre de participantes au groupe témoin, par région)

(F) Groupes et Centres de Femmes (nombre de participantes au groupe témoin, par région)

<sup>5</sup> Cette définition s'appuie sur celle de Margalit Cohen-Emerique, L'interculturel dans les interactions des professionnels avec les usagers migrants. 2011. Alterstice 1(1), 9-18.

(A) Autres (Police, DPJ, Etc.) (Nombre de participantEs au groupe témoin, par région)

Les 119 personnes participantes aux groupes témoins ont représenté 92 organismes, comme suit :

-31 personnes participantEs ont représenté 19 organismes du secteur communautaire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes immigrantes. Soit un pourcentage de participantEs de 26,05%.

-60 participantes ont représenté 48 organismes du secteur de lutte contre la violence ; Soit un pourcentage de participantes de 50,42%.

-17 participantes ont représenté 15 organismes de groupes et de centres de femmes ; Soit un pourcentage de participantes de 14,28%.

-11 participantes ont représenté 10 autres organismes intéressés par la lutte contre la violence faite aux femmes (Police, DPJ, CLSC.). Soit un pourcentage de participantEs de 9,24%.

Pris ensemble, le secteur de la lutte contre la violence, les groupes et centres de femmes ont participé avec 77 intervenantes, représentant 63 organismes. Soit un pourcentage de participantes de 64,70%.

Dans la plupart des huit régions, l'initiative a été accueillie avec beaucoup d'intérêt et comme répondant à un besoin important. Ces réunions ont été considérées comme un moment pertinent où les intervenantEs des deux secteurs – Immigration et Lutte contre la violence – ont réfléchi en commun pour la première fois, sur la manière de mieux coordonner leurs services afin de les rendre plus accessibles et adaptés aux besoins des femmes immigrées et racisées.

### 1.3.2 Portrait des femmes rencontrées en entrevues

En plus de ces groupes témoins réunissant les intervenantEs des deux secteurs, des entrevues ont été réalisées entre avril 2016 et janvier 2017 auprès de dix-huit (18) femmes immigrées et racisées.

-Neuf (9) entrevues ont été menées par le biais du RAFIQ qui a mobilisé des femmes victimes ou témoins de diverses communautés à Montréal.

-Neuf (9) entrevues ont été réalisées par des membres du Comité de partenariat provincial à Laval, en Montérégie (Saint-Hubert/Chateauguay) et en Estrie.

Elles étaient de diverses origines : Sept (7) de ces femmes étaient d'origine africaine : Bénin, Burkina Faso, Guinée, Congo, Madagascar, deux (2) étaient d'origine haïtienne, cinq (5) étaient originaires de l'Asie (Vietnam, Cambodge, Philippines) ou de l'Asie du sud-est (Afghanistan, Pakistan), trois (3) de l'Amérique centrale et du sud (Chili, Guatemala, Guyane) et enfin une dernière, née au Canada qui était d'origine jamaïcaine et autochtone.

La plupart avaient entre 30 et 40 ans, deux étaient dans la vingtaine et une seule participante était sexagénaire. Elles étaient presque toutes mères et la plupart d'entre-elles ont été victimes de violence conjugale et parmi elles, trois (3) ont été victimes de mutilations génitales féminines (MGF). Elles étaient toutes les trois originaires de Guinée. Celles qui n'ont pas été victimes de violence ont témoigné de situations de violence dans leur communauté.

Sur dix-huit (18) participantes, sept (7) avaient été parrainées à l'arrivée. Soit 38,8% des femmes interviewées. Trois (3) étaient arrivées comme réfugiées. Soit 16,6% et une était arrivée sur le statut d'étudiante étrangère. Soit 5,5% d'entre-elles.

Ces statuts considérés comme précaires concernaient 61,11% des répondantes. La majorité avait donc un statut précaire d'immigration à l'arrivée même si elles étaient détentrice de la résidence permanente ou de la citoyenneté canadienne au moment de l'entrevue.

La majorité des répondantes (11 sur 18) maîtrisaient le français. La maîtrise de la langue et la capacité d'autonomisation sociale face au mari étaient perçues par plusieurs femmes comme ayant plus d'impact que le statut d'immigration sur l'expérience de la violence. Par ailleurs, même en étant citoyenne canadienne, deux (2) des répondantes d'expression anglaise (soit 11,11% d'entre-elles) se percevaient comme désavantagées, voire ouvertement discriminées. Leur situation était très problématique lorsqu'elles cherchaient à obtenir des soins de santé et services sociaux – travailleurs sociaux, pharmacien (infos en regard de la prise de médication, interactions, etc.).

### 1.3.3 Expériences de violences rapportées

Les expériences de violence rapportées par les répondantes étaient de différents types allant de la violence psychologique et physique subie par un conjoint violent à la violence institutionnelle :

- *Violence psychologique – dénigrement, humiliation, contrôle excessif*
- *Violence conjugale – abus verbal, physique et sexuel*
- *Dynamiques liées à la jalousie – soupçons, interrogatoires, internalisation du contrôle de l'autre, autocensure*
- *Abus de pouvoir – une femme fut abusée par son avocat qui profita de sa vulnérabilité et sa difficulté à trouver une représentation légale*
- *Viol devant spectateurs – par un ami d'enfance de la victime*
- *Exploitation financière – mari exige des sommes d'argent lorsque l'épouse travaille et lui non*
- *Abandon économique – mari laisse l'épouse et les enfants dans l'indigence, sans revenu, électricité ni chauffage.*
- *Abandon conjugal – mari retourne au pays ou se détourne de la famille et de ses responsabilités – parfois tout en demeurant au domicile familial.*
- *Violence structurelle et systémique - Une femme d'origine philippine a témoigné en cour de sa peur de la famille de son ex-mari qui avait des comportements racistes envers ses enfants. Le juge lui a répondu « qu'il n'y avait pas de racisme au Québec. »*
- *Homicide*
- *Racisme*
- *Inceste - abus sexuel d'enfant*
- *Séquestration, enlèvement, prostitution forcée.*
- *Condamnation et culpabilisation de la victime à la suite d'un viol*
- *Menaces d'expulsion du Canada*
- *Abus ou exploitation perpétrée par des personnes associées aux ressources d'aide (ie : agression sexuelle perpétrées par hommes employés dans les services d'accueil des personnes réfugiées)*
- *Confiscation des papiers d'identité*
- *Rejet et condamnation de la famille lorsque la femme prend les mesures pour faire cesser la violence*

- *Menaces de mort visant la victime, ses enfants ou la famille restée dans le pays d'origine*
- *Fraude et exploitation économique*
- *Honte et isolement (associé à la violence, à la dissolution de l'union, à l'abandon du conjoint, etc.)*
- *Appropriation des allocations familiales par le mari pour son usage personnel*
- *Stigmatisation et voyeurisme lié à l'excision par les professionnels de la santé*
- *Inadéquation des interventions socio-sanitaires qui mènent à une double victimisation des femmes vulnérables*
- *Les interventions de la DPJ sont perçues comme une forme de violence par les mères qui comprennent mal les attentes et la logique des intentions de celle-ci.*

### 1.3.4 Niveau de participation des organismes du secteur de l'immigration à la démarche

Les organismes du secteur communautaire de l'immigration ont été moins représentés dans les groupes témoins, comparativement aux organismes de lutte contre la violence, ce qui peut s'expliquer par le fait que le secteur communautaire de l'immigration est moins structuré et que les organismes qui le composent sont bien moins nombreux que ceux en lutte contre la violence. Cependant, plusieurs organismes d'immigration n'ont pas répondu positivement à notre invitation et les raisons ayant contribué à expliquer ce refus étant, selon notre compréhension :

- une conjoncture marquée par l'arrivée au Québec de Réfugiés syriens, les ressources de certains organismes en immigration étaient déployées en priorité à l'accueil et l'accompagnement de ces personnes ;
- les ressources de ces organismes étant parfois limitées, elles sont consacrées aux services d'accueil et d'aide à l'installation des familles immigrées nouvellement arrivées ;
- le projet était perçu comme une préoccupation plutôt féministe ou qui ne concernerait que les intervenantes de sexe féminin. C'est ainsi que la plupart des organismes de ce secteur ayant participé à nos réunions, ont été représentés par des femmes et au total il n'y a eu que 4 intervenants de sexe masculin (dans les groupes témoins de l'Estrie et de l'Outaouais) parmi l'ensemble des 119 personnes participantes aux 8 groupes témoins ;
- certains organismes d'immigration évitent le discours direct sur l'égalité des sexes et sur la protection contre la violence de crainte que cela n'éloigne de leurs services des familles et particulièrement des hommes originaires de sociétés fortement patriarcales ;
- enfin, certains organismes n'ont pas répondu à l'invitation, donnant l'impression que la question de l'égalité des sexes et la lutte contre la violence faite aux femmes ne fait pas partie de leur mandat.

Par contre, la participation des 19 organismes en immigration ayant été représentés dans nos huit groupes témoins a été, la plupart du temps, active et très pertinente pour l'avancement d'une collaboration durable entre les deux secteurs concernés. Leur apport à cette réflexion commune a été particulièrement intéressante notamment sur l'enjeu d'une conciliation entre les approches féministe et interculturelle afin de mieux s'adapter au parcours spécifiques des femmes et des familles immigrées et par les recommandations émises.

## II. Parcours migratoire et non dénonciation de la violence

Les échanges dans les groupes témoins ont tenu compte de la réalité des femmes immigrées et racisées,

afin de définir les moyens adéquats de les sensibiliser et d'intervenir auprès d'elles. Ont fait l'objet de discussions : a) l'approche féministe (rapports sociaux de sexes et inégalités induites dans les rapports hommes-femmes) ; b) l'approche intersectionnelle (multiplicité des oppressions auxquelles les femmes immigrées et racisées sont exposées) ; et enfin, c) l'approche interculturelle (parcours spécifiques des femmes immigrées).

Sous ces trois angles, les intervenantEs, ont fait le constat de la complexité de la situation des femmes immigrées et du mode d'intervention nécessaire à mettre en œuvre, lorsqu'elles sont victimes de violences. Elles ont souligné l'imbrication entre les obstacles systémiques à l'intégration des familles immigrées dans le pays d'accueil avec le cycle de la violence.

De même, les entrevues avec les femmes immigrées et racisées ont permis de voir la multitude d'obstacles que ces femmes rencontrent au long de leur parcours migratoire et comment cela influe sur leur rapport à la violence subie. Leurs récits ont démontré comment la vulnérabilité économique (dépendance financière au conjoint) et juridique (statuts d'immigration précaires), joints à la non maîtrise de la langue et à la pression familiale et communautaire, complexifient leur situation quand elles sont victimes de violence.

L'ensemble des échanges des groupes témoins nous a également permis de mieux cerner les changements qui s'opèrent dans les rapports hommes-femmes tout au long du parcours migratoire et qu'il faut prendre en compte lors des interventions auprès des femmes immigrées et racisées.

À cet effet, deux réalités de ces femmes nous paraissent importantes à prendre en compte : a) La vulnérabilité économique (vivant des discriminations croisées elles sont en bas de l'échelle économique et sociale et leur autonomie financière est affectée ; b) La vulnérabilité juridique (sous certains statuts précaires d'immigration, elles ressentent un sentiment d'insécurité, lié à la peur d'être déportées). Nous verrons plus en détail plus loin, l'impact de la vulnérabilité économique et juridique sur le rapport des femmes immigrées à la violence subie.

## 2.1. Vulnérabilité économique et pourvoyeur violent

Les obstacles systémiques (non reconnaissance des compétences, xénophobie, racisme, etc.) et les insuffisances de certaines politiques (immigration, francisation, garderies subventionnées, etc.) exposent les femmes immigrées et racisées à des discriminations croisées et à un état d'isolement. Cette mise en contexte est d'autant plus importante que les obstacles systémiques à l'intégration économique et sociale des femmes immigrées (et l'isolement que cela induit), rendent plus complexe l'intervention auprès de ces femmes, en cas de violence.

Les femmes immigrées et racisées se trouvent au plus bas de l'échelle en termes d'accès à l'emploi et de revenus, comparativement aux femmes et aux hommes natifs du Québec et aussi aux hommes immigrés. « *Malgré leur scolarisation très poussée, les travailleuses immigrantes subiraient une forme de déqualification professionnelle à leur arrivée* », constate une étude de Statistique Canada<sup>6</sup>. Quand elles sont racisées et/ou reçues sous des statuts d'immigration qui rendent leurs conditions de vie plus vulnérables, l'insertion économique et sociale des femmes immigrées devient encore plus difficile. C'est en ce sens qu'on parle de discriminations croisées à leur égard. Quand ces discriminations sont d'ordre

---

<sup>6</sup> Statistique Canada (2008). Enquête sur la population active 2008. Compilation : ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Les immigrants et le marché du travail québécois en 2008.

raciste, les femmes les subissent comme une violence sociale et psychologique.

Une note de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), datée de septembre 2016, met l'accent sur la double discrimination que subissent les femmes immigrées et racisées au Québec<sup>7</sup>. Les données statistiques sur le revenu médian disponible des femmes immigrées en proportion de celui des populations natives du Québec, pour la période 1996-2013, démontrent que ces femmes sont celles qui perçoivent le plus faible revenu.

Ainsi, le revenu médian disponible des femmes immigrées ne représentait en moyenne que 76,1 % de celui des hommes immigrés, 88,6 % de celui des femmes non immigrées et seulement 59,6 % du revenu des hommes non immigrés<sup>8</sup>. Ainsi les femmes immigrées et racisées en particulier et les personnes immigrées en général font l'objet de discriminations sur le marché du travail canadien. Discriminations qui prennent plus d'ampleur au Québec, selon cette même note produite par l'IRIS.

Par ailleurs, les femmes immigrées sont beaucoup moins susceptibles que les natives d'occuper des emplois de qualité, et ce, peu importe la région (écart de -10,6 à Montréal, de -9,2 à Toronto et de -6,8 à Vancouver). Les personnes immigrées sont ainsi désavantagées sur le marché de l'emploi quantitativement et qualitativement<sup>9</sup> et les femmes immigrées sont les plus nombreuses à occuper des emplois de faible qualité. À Montréal, 41,5 % d'entre elles sont dans cette situation, contre 28,2 % pour les Montréalaises nées au pays.

Rappelons que la majorité des personnes immigrées reçues au Québec<sup>10</sup> appartient à la catégorie de l'immigration économique, ce qui signifie qu'elles ont été sélectionnées sur la base de leurs compétences et de leur capacité à contribuer à l'activité économique<sup>11</sup>. Bien que ce statut d'immigration soit sensé favoriser l'insertion économique, puisque les procédures pour les personnes immigrées étant devenues plus sélectives, en exigeant d'elles des niveaux de scolarité élevés et une connaissance du français, ces personnes font face à des obstacles systémiques par rapport à l'emploi et au revenu<sup>12</sup>. Ce qui engendre de fortes inégalités lorsque l'on compare avec la population native. Et de tous les immigrés, ce sont les femmes qui occupent le bas de l'échelle<sup>13</sup>.

*« Malgré des niveaux de scolarité plus de deux fois supérieurs à ceux des natifs, le portrait socio-économique des immigrants et notamment celui des personnes racisées est marqué par une situation d'inégalité sociale avec, d'une part, des revenus d'emploi inférieurs et, d'autre part, des*

<sup>7</sup> Posca, Julia. Note socioéconomique. Portrait du revenu et de l'emploi des personnes immigrantes, l'IRIS, septembre 2016. <http://iris-recherche.qc.ca/publications/inegalites-3>

<sup>8</sup>Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR).

<sup>9</sup> Kilolo-Malambwe, Jean-Marc, « Les immigrants dans les RMR de Montréal, Toronto et Vancouver : participation sur le marché du travail et qualité de l'emploi », Flash-Info, Institut de la statistique du Québec, mai 2014, vol. 15, no 2.

<sup>10</sup> La population immigrée au Québec en 2011 représentait 12,6 % de la population québécoise. L'immigration a donc contribué de manière significative à la croissance démographique de la province, en étant responsable de 41,6 % de l'augmentation de la population entre 2006 et 2011.

<sup>11</sup> À l'échelle du Canada, la proportion de femmes admises dans la catégorie de l'immigration économique et classées comme demandeuses principales a augmenté dans la dernière décennie, passant de 30,4% en 2004 à 40,9 % en 2013.

<sup>12</sup> De 2006 à 2015, le taux d'emploi au Québec s'élevait à 83,2 % en moyenne pour les personnes de 25 à 54 ans nées au Canada, contre un taux de seulement 71,8 % pour les personnes immigrées reçues. Le taux de chômage durant cette période a été de 5,8 % en moyenne pour la population née au Canada, contre 11,2 % pour les personnes immigrées reçues. En plus des taux d'emploi plus faibles que ceux des personnes natives au Québec, les personnes immigrées occupent souvent des emplois qui ne correspondent pas à leur niveau de formation. En 2012, 53,9 % des personnes arrivées au Québec il y a moins de cinq ans occupaient un emploi pour lequel elles étaient surqualifiées. (Source : Statistique Canada, Tableau 282-0102 - Enquête sur la population active (EPA).)

<sup>13</sup> « Ce n'est peut-être pas conscient de la part des employeurs, mais plusieurs études montrent que deux CV identiques, l'un au nom de famille Tremblay et l'autre au nom de famille Trahoré ou Bensahid n'auront pas les mêmes chances d'être convoqués en entrevue et c'est pire au Québec qu'en Ontario » (Entrevue avec Julia Posca, chercheuse à l'IRIS, Presse Canadienne, 27 septembre 2016.)

*taux de faible revenu, de chômage et de concentration sectorielle supérieurs à ceux des natifs »* (Mathieu Forcier, 2012)<sup>14</sup>.

En effet, le portrait socioéconomique de l'immigration révèle les plus importantes inégalités au niveau des personnes racisées : 13,7 % des personnes en provenance d'Afrique et 14,7 % de celles originaires d'Asie appartiennent à la catégorie de faible revenu. « *On peut penser que la discrimination explique en partie ces résultats* », commente Julia Posca, chercheuse à l'IRIS. Rappelons à cet effet qu'entre 2011 et 2015, 32,9 % des personnes immigrées admises provenaient de l'Afrique et 29,6 % de l'Asie, tandis que 20,8 % étaient originaires des Amériques et 16,5 % de l'Europe.

Les statistiques sur la population âgée de 15 ans et plus pour l'année 2014 démontrent que les femmes immigrées sont moins actives sur le marché du travail que les hommes. De fait, leur participation au marché du travail québécois est de 51,1 % comparativement à 61,9 % pour les hommes immigrés<sup>15</sup>.

En plus de la discrimination des personnes *racisées*, l'âge (personnes arrivées au Québec après l'âge de 40 ans) et le sexe (les femmes) ont aussi un impact négatif sur le revenu. Ce qui démontre que les femmes immigrées et racisées sont les plus touchées par des discriminations multiples et que toute intervention auprès d'elles doit prendre en considération ces obstacles systémiques qui entravent leur intégration au Québec.

Une tournée provinciale réalisée par la TCRI en 2010 sur la situation des femmes immigrées et racisées avait révélé deux boucles d'obstacles appelées tryptiques qui expliquaient la faiblesse du taux d'activité et du taux d'emploi des femmes immigrées et racisées par rapport aux hommes immigrés :

-le triptyque « *Dévalorisation des acquis - Exigence de l'expérience locale – Garderie* » : ce groupe d'obstacles concernait les immigrantes diplômées et francophones qui ne pouvaient pas aller sur le marché du travail avec des enfants en bas âge, n'ayant pas trouvé de garderies subventionnées. Quand elles postulaient pour un emploi, ces femmes étaient également confrontées à la non reconnaissance de leurs compétences.

-Le triptyque « *Langue – Travail - Garderie* » : ceci concernait les femmes immigrantes qui, en plus du problème des garderies pour leurs enfants en bas âge, ne maîtrisaient pas le français. Ces deux facteurs leur rendaient le marché de l'emploi inaccessible.

Cette étude de la TCRI qui mettait l'accent sur ces facteurs systémiques s'inscrivait ainsi à l'encontre d'une idée reçue, selon laquelle la faiblesse du taux d'activité des femmes immigrées et racisées, venant de sociétés traditionnelles, serait due au caractère fortement patriarcal de leur milieu où l'ont prônerait que les femmes restent au foyer. Ce sont plutôt des facteurs objectifs à caractère systémique qui font obstacle à l'intégration économique et sociale des personnes immigrées au Québec, et encore plus aux femmes immigrées et racisées. Ceci est une dimension importante de la vulnérabilité de ces femmes, dimension à considérer lorsque l'on intervient auprès d'elles<sup>16</sup>.

Ces obstacles systémiques qui affectent l'autonomie des femmes immigrées ont un impact sur le rapport de ces femmes à la violence. C'est ce que nous ont affirmé les femmes immigrées que nous avons

<sup>14</sup> Note socio-économique. L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec, IRIS, Mathieu Forcier, chercheur associé. Avec la collaboration de Laura Handal, chercheuse, Novembre 2012. <http://www.ledevoir.com/documents/pdf/immigration27nov.pdf>

<sup>15</sup> Yana, Simon David, Les immigrants et le marché du travail québécois en 2014, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, décembre 2015

<sup>16</sup> ... « *Les programmes et politiques qui visent les personnes immigrantes doivent être élaborés en tenant compte de ces particularités, et pour ce faire, le recours à l'analyse différenciée selon les sexes doit être systématique.* » (Julia Posca, Note de l'IRIS, p.11 et 12, septembre 2016).

interviewées ainsi que les intervenantEs que nous avons rencontrés. Cet impact peut se traduire par le fait que la femme reste avec le pourvoyeur quand il est violent, par besoin de sécurité économique<sup>17</sup>.

C'est en ce sens que les participantes à notre tournée ont considéré que les organismes communautaires des deux secteurs, en plus d'offrir des services pour sensibiliser et aider la femme à contrer la violence, doivent aussi : a) sensibiliser la société et les décideurs à l'importance de l'intégration des femmes immigrées et racisées par l'intermédiaire de l'emploi ; b) favoriser directement l'intégration des femmes immigrées et racisées.

## 2.2 Vulnérabilité due aux statuts d'immigration et silence sur la violence subie

Les statuts d'immigration des femmes les exposent à être plus vulnérables tout au long de leur parcours migratoire. La plupart des femmes immigrées au Canada sont reçues dans la catégorie de l'immigration économique et dans celle du regroupement familial. En 2013<sup>18</sup>, le Canada a admis 259 000 résidents permanents dont 51,8 % étaient des femmes et des filles. 54,1 % des résidentes permanentes ont été reçues dans la catégorie de l'immigration économique (19,7 % comme demandeur principal et 34,4 % comme épouse ou personne à charge d'un demandeur principal<sup>19</sup>) ; 34,3 % dans celle du regroupement familial et 8,9 % à titre de réfugiées. 2,7 % étaient reçues pour des motifs d'ordre humanitaire ou d'intérêt public.

La précarité de certains statuts d'immigration de femmes immigrées (parrainage conditionnel, personne à charge d'un demandeur principal, cas humanitaire, demandeur d'asile, aide familiale, sans statut, réfugiée parrainée par le secteur privé) peut accentuer le contrôle de l'homme sur la femme, particulièrement si elle ignore la loi et ses droits, manque d'information et/ou ne maîtrise pas la langue. Il arrive que l'homme s'accapare de tous les documents administratifs ou bien qu'il détourne les allocations familiales à son avantage, etc. Voici à ce propos les témoignages de deux représentantes de maisons d'hébergement en Montérégie, région qui accueille un nombre significatif de personnes immigrées :

*On a eu des cas de femmes sans statut ; on a vu les policiers arriver et prendre les enfants et les remettre au conjoint, après que le statut de parrainage n'avait pas abouti. La femme n'a pas droit aux allocations, ni à rien. L'homme sabote le processus de parrainage et en profite, car il a le bout du bâton. Il y a le cas de visas des travailleuses à domicile originaires des Philippines. Elles aussi*

<sup>17</sup> Voici les témoignages de deux intervenantes communautaires du secteur de l'immigration (de Lanaudière et de la Mauricie) La première intervenante aborde le caractère relié et systémique de la vulnérabilité des femmes immigrées et des obstacles à l'intégration (difficulté de quitter un conjoint, parrain, quand on est sans statut, quand on ne trouve pas d'emploi, qu'on a du mal à prouver la violence pour accéder à l'aide sociale, etc.). La deuxième intervenante constate que l'autonomie économique étant décisive pour que la femme franchisse le pas vers la dénonciation de la violence, il y a des situations où le conjoint et sa famille font obstacle à ce que la femme travaille :

« ...Souvent, la femme ne va pas à une maison d'hébergement parce qu'elle dépend financièrement de son mari. Tu lui donnes un job, elle se sépare de son mari... La majorité des cas qu'on a vécu sont comme ça, la question du parrainage qui freine que la femme quitte... Aussi les femmes parlent de l'aide sociale, elles doivent prouver par toute sorte qu'elles ont subi la violence... Elles supportent aussi pour les enfants. Il y a aussi celles qui n'ont pas de statut. Elles ne savent pas qu'elles peuvent faire la démarche sans le mari. Il y a aussi le problème du transport » (Représentante organisme d'immigration « I », Groupe témoin de Lanaudière, 25 mai 2016.)

« Des fois le mari veut plus ou moins que sa femme travaille, alors qu'elle veut travailler. Parfois elle veut se séparer et partir avec les enfants, mais il lui manque le travail pour le faire. Alors lui, pour la saboter, ne va pas chercher l'enfant à l'école, alors elle se retire du travail. J'ai la situation d'une femme diplômée en traduction anglaise, mais elle ne peut pas travailler dans ce domaine. Elle voulait travailler dans un dépanneur, mais la famille de son conjoint en Inde ne voulait pas, trouvait qu'un tel emploi n'est pas respectable. Donc la violence ne venait pas que de sa famille immédiate, mais de loin, de sa belle-famille en Inde. » (Représentante organisme « K » d'intégration par l'emploi, Groupe témoin de la Mauricie, 18 mai 2016.)

<sup>18</sup> Source : Les femmes immigrantes, par Tamara Hudon, Date de diffusion : le 21 octobre 2015. Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada © Ministre de l'Industrie, 2015.

<sup>19</sup> « Ce qui complique la chose en plus de la langue, le persécuteur a une arme en plus, qui est la situation d'immigration, le parrainage, mais aussi l'immigration économique, où l'homme est le demandeur principal. La femme se demande si elle va garder son statut. Il y a une méconnaissance et une manipulation de l'info... » (Représentante organisme d'immigration « J », Groupe témoin de la Montérégie, 8 juin 2016.)

*n'ont pas de droit à la francisation (Représentante maison d'hébergement F, Groupe témoin de la Montérégie, 8 juin 2016.)*

*...Souvent les conjoints ont tous les documents administratifs (certificat de sélection, etc.), la femme n'a rien, pas de documents, n'a aucun contact, ne parle pas la langue. Si Monsieur décide de s'objecter à quelque chose, elle ne peut rien faire... Quand il arrive une violence physique et que les voisins appellent la police, les policiers parlent au conjoint qui donne sa version, car la femme ne parle pas la langue. Les femmes n'arrivent pas à se faire comprendre. Donc la police se réfère à l'homme blanc qui la parraine et qui parle la langue. Le Monsieur dit qu'il va quitter l'appartement avec les enfants. La police part et l'homme revient à l'appartement. La non connaissance de la langue isole. Le conjoint lui dit : « Je m'occupe de garder tes papiers et ça aussi lui permet le contrôle ». (Représentante maison d'hébergement F, Groupe témoin de la Montérégie, 8 juin 2016.)*

Plusieurs intervenantes ont attiré l'attention sur le sentiment de redevabilité ou d'avoir une dette envers le conjoint parrain chez les femmes parrainées, car elles considèrent que c'est grâce à lui qu'elles ont pu immigrer. De crainte que ce dernier ne soit déporté (et de crainte qu'elles ne le soient elles-mêmes), elles évitent de dénoncer la violence qu'il exerce sur elles. Cette peur est d'autant plus importante que les femmes ne sont pas informées des lois d'immigration et des ressources de lutte contre la violence et que dans les faits, la police, en intervenant sur un cas de violence rapporté, s'intéresse d'abord au statut d'immigration de la femme<sup>20</sup>. De plus, le conjoint étant un partenaire dans le parcours de migration, dans beaucoup de cas, les femmes immigrées (quel que soit leur statut) craignent de se retrouver absolument seules si elles en arrivent à la rupture du couple, en dénonçant la violence subie. Ainsi, dans l'ordre de leurs priorités, les femmes immigrées à statuts précaires (parrainées, sans statuts, etc.) situent souvent la régularisation de leur statut avant leur protection contre la violence, car à leurs yeux, *ce statut est plus important*, remarque une représentante d'un organisme de lutte contre la violence, dans la région de la Capitale nationale.

D'autres intervenantes ont noté le phénomène de parrainage qui est suscité par un goût d'exotisme<sup>21</sup> et lié aux nouvelles technologies qu'internet offre. En effet, des hommes parrainent des femmes, en provenance de pays du Sud. Ils leur promettent une vie stable en couple au Québec, puis deviennent violents envers elles<sup>22</sup>. Les mêmes technologies favorisent des réseaux de prostitution déguisés sous forme de parrainage<sup>23</sup>. Les intervenantEs craignent que ce phénomène n'aille en s'aggravant<sup>24</sup>. L'attention a aussi été portée sur des cas d'enfermement de femmes par leur parrain, comme nous en ont fait part deux intervenantes, l'une travaillant dans un organisme d'immigration en Mauricie et l'autre dans une maison d'hébergement dans Lanaudière. Elles ont même eu affaire à des situations où des femmes étaient

<sup>20</sup> « Nous, on remarque que la police regarde en premier non pas l'état de violence subie par la femme, mais son statut et puis Immigration embarque. Les femmes ont peur... » (Représentante1 organisme E de lutte contre la violence, Groupe témoin de Montréal, 12 avril 2016.)

<sup>21</sup> « ... Il y a les hommes québécois qui vont chercher des femmes Jamaïquaines, Cubaines, etc. Nous avons un grand besoin d'interprètes... » (Représentante maison d'hébergement E, Groupe témoin de la Montérégie, 8 juin 2016.)

<sup>22</sup> « ...dès l'aéroport, il y en a au moins 4 par année qui se présentent à l'agent frontalier et qui disent : « je ne veux pas y aller (avec mon parrain). » Elles sortent avec le policier et passent devant le parrain et on les amène à la maison d'hébergement. Il y a les cas d'hommes québécois qui ont envie d'exotisme, qui font des promesses à des femmes et dès qu'elles arrivent ici, ils changent, deviennent violents » (Représentante de maisons d'hébergements Z. Groupe témoin de Lanaudière, 25 mai 2016.)

<sup>23</sup> « Les femmes qui viennent pour la danse-prostitution, avec drogue. C'est des femmes qu'on va chercher même au Pérou. On a aussi le cas de femme latine qu'un blanc est allé chercher pour la marier, pis exercer de la violence subtile sur elles. La violence subtile est la pire ». (représentante organisme de femmes, Groupe témoin de la Mauricie, 18 mai 2016.)

<sup>24</sup> « Les arnaques amoureuses sur internet. Ces femmes sont arnaquées et détruites psychologiquement et matériellement. C'est important de garder ça en perspective, car cela renferme des violences qui prendront de l'importance. » (Représentante organisme « C » de lutte contre la violence, Groupe témoin de Laval, 16 juin 2016.)

« *gardées* » dans un sous-sol ou « *entourées de chaînes* ». Il arrive que dans de telles situations, ces femmes ne pensent pas à se plaindre, d'où le défi ou la question suivante : « *Comment leur venir en aide ?* »<sup>25</sup>. Dans ce cadre, les intervenantes soulignent le manque de suivi des situations de parrainage par les instances responsables du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ainsi que l'absence de sanctions aux manquements du parrain à ses engagements envers la femme parrainée<sup>26</sup>.

### 2.3 Changements dans les rapports de pouvoir hommes-femmes

Les entrevues avec les femmes immigrées et racisées ainsi que les échanges entre les intervenantes dans le cadre des groupes témoins ont permis d'aborder les changements qui s'opèrent dans les rapports de pouvoir hommes-femmes au long du parcours migratoire et dont il faut rendre compte lors de l'intervention auprès des femmes immigrées et racisées.

La dépendance à l'égard du conjoint n'est pas qu'économique. Il est le partenaire de la femme dans son parcours migratoire dans un pays d'accueil où elle est souvent isolée socialement. Quand elle ne travaille pas et ne maîtrise pas la langue, son état d'isolement s'accroît et la dépendance envers le conjoint se renforce<sup>27</sup>. Mais on constate aussi des situations où des femmes immigrées arrivent à trouver un emploi alors que leur conjoint n'en trouve pas. Ce dernier se sent alors « *en perte de pouvoir devant sa femme* », selon l'expression d'une participante du secteur de l'immigration, en Outaouais. « *Cela peut être source de violence* », ajoute-t-elle.

Une autre situation est celle de l'abandon par l'époux, sous deux formes : retourner au pays ou rester dans le foyer familial, mais en renonçant à tout effort. Quand le conjoint reste au foyer alors que la femme travaille, il arrive qu'il la harcèle pour lui soutirer de l'argent. C'est ainsi que des femmes africaines et haïtiennes interviewées nous ont révélé que dans beaucoup de cas, des femmes de leurs communautés deviennent seule pourvoyeuse de la famille. Selon elles, dans le pays d'accueil, les femmes sont débrouillardes (malgré les difficultés à trouver un emploi) et conscientes de leurs droits, alors que l'homme devient opportuniste envers sa femme, accaparant les allocations familiales, comptant sur sa conjointe pour le travail ménager et pour pourvoir aux besoins de la famille. Plusieurs femmes parlent de pressions de leurs conjoints pour payer les factures et pour leur donner de l'argent. Mais devant la communauté, l'homme tient à sauver la face, continuant à afficher sa posture du pourvoyeur, chef de la famille<sup>28</sup>.

Parfois alors que ni lui, ni sa femme n'ont d'emploi, le conjoint renonce à tout et retourne au pays, laissant

<sup>25</sup> « *Je connais une femme parrainée par un québécois, il ne veut pas qu'elle sorte de sa maison. Elle est enfermée, pas de voiture, pas de permis de conduire, pas de travail, entourée de chaînes, ne sort jamais, dans un petit village. Comment atteindre ce genre de femme ? Elle dit : « je suis en amour avec lui et j'ai un jardin... » Comment l'aider ?* » (Représentante1 organisme d'immigration « I », Groupe témoin de la Mauricie, 18 mai 2016.)

<sup>26</sup> « *...On remarque qu'il n'y a même pas de conséquences pour la personne qui s'est engagée en parrainage, si elle ne tient pas son engagement. La seule conséquence est que dans les 5 ans suivants, il ne pourra pas parrainer une autre personne. Vu les coupures des budgets, plusieurs services sont délégués par le Midi aux organismes en matière d'accompagnement. Le Midi n'est pas dans cette démarche là de faire le suivi. S'il y a trop de contrôle sur les parrains, il peut y avoir aussi l'effet inverse, qu'il y ait moins de parrainage. J'ai déjà eu une personne que le parrain a fait venir puis l'a fait foutre à la rue. J'ai appelé au MIDI et ils m'ont dit qu'il n'y a aucun mécanisme de vigilance.* » (Représentante organisme d'immigration « J », Groupe témoin de la Montérégie, 8 juin 2016.)

<sup>27</sup> « *Je m'occupe plus de la communauté arabe, les femmes sont souvent dépendantes du mari (la banque, les courses). Une femme m'a dit qu'elle n'a jamais pris un taxi ici, elle se sent incapable d'autonomie.* » (Représentante3, organisme d'immigration « I », Groupe témoin de la Montérégie, 8 juin 2016.)

<sup>28</sup> « *Dans nos pays nous vivons à l'ombre de nos conjoints. Quand ils viennent ici, ils ne comprennent pas que leurs femmes soient valorisées et arrivent à se débrouiller plus qu'eux...Beaucoup de fois, quand la femme est allophone, l'homme remplit les papiers pour les allocations familiales et il flambe l'argent de l'allocation.* » (Mme B, originaire de Haïti, entrevues femmes immigrantes, comité lutte contre la violence du Rafiq, 16 avril 2016.)

ainsi sa famille sans ressources, comme l'illustre le cas d'une femme immigrée d'origine béninoise que nous avons interviewée. Elle est sociologue, a subi de la violence conjugale, alors qu'elle était mère de deux jeunes enfants. Elle nous a raconté comment elle s'est isolée suite à l'abandon de son mari qui est retourné au pays. Elle a vécu cet abandon comme une honte. Son témoignage révèle la complexité de la situation quand s'imbriquent les difficultés de l'intégration économique (inaccessibilité du marché de travail pour les deux conjoints), la violence du conjoint, la peur du jugement par la communauté, l'isolement et l'impact de tout cela sur la santé mentale :

*...J'ai été abandonnée par mon mari. Pendant ma crise je me suis isolée, j'avais un sentiment de honte, une conseillère pour les femmes qui a échoué dans sa vie conjugale ! On m'a dit tu peux te plaindre pour abandon... C'est l'orgueil, comme j'intervenais dans mon pays pour aider les femmes, je ne pouvais retourner au pays, on allait me dire : Tu ne réussis pas ta vie... ici, les hommes n'arrivent pas à s'intégrer...Ils retournent au pays et laissent la femme avec les enfants. Ils retournent au pays et se remarient là-bas. Tu vas chercher à travailler et c'est difficile. C'est dévastant pour la santé mentale. (Mme A, originaire du Bénin, entrevues femmes immigrantes, comité lutte contre la violence du Rafiq, 16 avril 2016.)*

Quand le conjoint est violent envers la femme immigrée, le sentiment d'isolement de celle-ci s'accroît pendant le parcours migratoire, d'autant plus que sous la pression de plusieurs facteurs, elle ne franchit pas le pas « tabou » vers la dénonciation de la violence qu'elle subit.

## DEUXIÈME PARTIE

### III. État des pratiques et adaptation des services

Les besoins en accompagnement des femmes immigrées et racisées victimes de violence sont particulièrement importants et s'étalent sur le long terme. Bien intervenir auprès d'une femme immigrée et racisée exige du temps, des ressources et une expertise spécifique, car il est important de :

- cerner son parcours migratoire ainsi que son statut d'immigration et l'accompagner dans la régularisation de son statut ;
- être attentif aux discriminations croisées auxquelles son profil l'expose et les prendre en considération lors de l'intervention (exposition aux préjugés, au racisme, au non-emploi, à la pauvreté...);
- adapter le discours et les outils de l'intervention à ses besoins ;
- être conscient qu'en pays d'accueil la femme vit longtemps en état d'isolement avant de pouvoir reconstruire un réseau social qui l'aide à le rompre ;
- être conscient que dans certaines communautés, les femmes immigrées subissent des pressions afin de ne pas porter plainte pour violence ; que lorsqu'elles défient leur famille ou leurs communautés, cela les expose au rejet et donc à l'isolement.

#### 3.1. Obstacles à l'accessibilité des ressources

Notre analyse des obstacles se basera sur les indicateurs déjà évoqués dans notre tournée provinciale, ceci dans l'optique de permettre l'accessibilité des ressources en violences faites aux femmes immigrées et racisées et l'adaptation des ressources, selon les besoins particuliers de ces femmes.

##### 3.1.1 Obstacles à l'accès aux ressources en violence, selon la perception des femmes immigrées et racisées

Nos entrevues avec les femmes immigrées et racisées ont permis de cerner les raisons de leur faible recours aux ressources en violence. Ces raisons se rapportent notamment à l'utilisation de ressources internes à la communauté, leur méconnaissance des ressources en violence et du fait que d'autres femmes sont là pour les aider, leur peur de dénoncer, la multiplicité des intervenantEs auxquels elles ont affaire, les préjugés à leur égard, la complexité de leur situation, la peur d'une judiciarisation, la suspicion à l'égard de l'intervention féministe, le besoin d'interprètes lié à la non maîtrise de la langue, des listes d'attente trop longues, le manque d'appui aux femmes en situation précaire (frais de transport/halte-garderie), et le manque d'intérêt pour le conjoint<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> -Dans plusieurs communautés culturelles, les interlocuteurs privilégiés en cas de difficultés sont des personnes ou ressources à l'intérieur de la communauté, parfois les églises, mosquées, etc. Lorsque les problèmes s'intensifient les personnes vont faire appel à la police ou des services de soin de santé. Pour plusieurs les ressources communautaires sont soit méconnues ou ne sont pas envisagées comme une ressource pouvant leur

Concernant la perception négative qu'ont les femmes immigrées des ressources en violence, une femme originaire du Congo nous a confié que beaucoup de femmes de sa communauté se sont senties incomprises par les intervenantes, lors de séjours dans des maisons d'hébergement. Souvent, elles regrettent de s'être séparées de leurs conjoints, suite à ces interventions<sup>30</sup>. Une autre femme originaire de Guinée, mère de deux enfants, victime de mutilations génitales et de violence conjugale a souligné le désintérêt, le manque d'écoute des acteurs des milieux académique et communautaire, mais aussi le voyeurisme (curiosité de voir les parties intimes mutilées) des spécialistes de la santé. Elle nous a affirmé n'avoir eu une bonne écoute qu'auprès des Calacs<sup>31</sup>.

Néanmoins, parmi les femmes immigrées que nous avons rencontrées, quelques-unes ont témoigné du fait que certains organismes en violence les ont aidées à mieux se prendre en main et à cheminer vers une estime de soi, tout en les aidant à prendre conscience du problème de la violence envers les femmes. C'est le cas de « Madame E », d'origine haïtienne, âgée de 69 ans. Cette femme qui est arrivée au Québec en 1969, a longtemps travaillé dans le secteur communautaire de l'immigration avant de prendre sa retraite. Elle a témoigné de la violence conjugale qu'elle a subie et du reniement de paternité de leurs enfants de

---

*bénéficiaire (dû notamment à un manque de confiance).*

*-La majorité des femmes sont mises en lien avec des services en violence lorsqu'elles consultent pour d'autres problèmes (pauvreté, recherche de logement, d'emploi, problèmes de santé ou problèmes avec l'école et les difficultés vécues par les enfants), ou lorsqu'elles se retrouvent directement en lien avec l'hôpital, la police, qui intervient suite à un incident, ou en maison d'hébergement sans avoir transigé par des organismes communautaires en immigration.*

*-Les femmes immigrantes, surtout celles qui sont isolées, craignent souvent davantage les services étatiques (police, immigration, DPJ) que la violence qu'elles subissent aux mains de leur époux.*

*-Un certain nombre de femmes immigrantes sont référées ou trouvent les CALACS sur internet.*

*-Pour plusieurs (notamment au sein des communautés africaines), la médiation familiale ou culturelle (famille, communauté, église) est une forme d'intervention mieux adaptée aux besoins et aux réalités des femmes que les modèles d'intervention promus par les organismes communautaires – notamment parce qu'elle intègre les membres de la famille concernés au lieu de cibler la femme uniquement.*

*-La multiplicité des intervenantEs dans un contexte d'intervention en violence fragilise le lien de confiance des femmes face aux ressources (notamment à travers le référencement). Il est parfois plus efficace de maintenir le lien d'accompagnement plutôt que de référer vers d'autres ressources plus spécialisées.*

*-Plusieurs sentent que les intervenantes du secteur de la lutte contre la violence ont des préjugés envers les femmes africaines et les femmes immigrantes en général, ou à tout le moins, comprennent mal leurs réalités.*

*-Il y a une suspicion de la part de certaines femmes face à l'intervention féministe – préfèrent se tourner vers des ressources dans leurs communautés (églises, leaders communautaires, etc.)*

*-Il y a un besoin de services en interprétariat (notamment en région)*

*-La difficulté d'accès (liste d'attente et nombre de rencontres limité) à des services de soutien psychologique est problématique, particulièrement dans les cas où le besoin et la souffrance sont aigus.*

*-Les ressources en violence (ie : maisons d'hébergement) peuvent être perçue comme impersonnelles par les femmes qui ne sont pas familières avec ce type d'environnement et approche en intervention. Cela peut avoir un impact important sur la probabilité qu'elles y aient recours advenant que leur situation se détériorerait de nouveau.*

*-Il y a une nécessité d'une intervention qui inclut et/ou qui s'adresse aux hommes/conjoints (agresseurs) – pour affecter des changements au sein de la famille, notamment parce que plusieurs femmes renouent avec leur agresseur après une crise*

<sup>30</sup> « ...Je connais le féminisme. Mais je remarque que la plupart des membres de ma communauté qui ont divorcé essaient de revenir avec leurs maris. Elles regrettent d'avoir été dans des centres d'hébergement. Ces intervenantes n'ont pas su intervenir auprès de ces femmes. Une intervenante me dit que les femmes vont chez les maisons pour avoir de l'écoute, mais les femmes victimes de violence disent que ces intervenantes ne les comprennent pas : elles ne comprennent pas ce qu'elles veulent pour leurs enfants. » (Mme G, originaire du Congo, entrevues femmes immigrantes, comité lutte contre la violence du Rafiq, 16 avril 2016.)

<sup>31</sup> Les mutilations génitales féminines (MGF)..., quand on me dit de placer ça dans les agressions sexuelles, je ne sais pas. Il faut que la femme accepte d'être violée tous les jours, puisqu'elle ne ressent pas de plaisir. Mais à qui tu vas te confier ?! J'ai eu à un certain moment l'impression que je parlais à moi-même. L'intervenante à qui je parlais n'arrivait pas à me répondre. Tu attends d'être écoutée, d'être comprise, qu'on t'ouvre des portes. On a eu un travail à l'UQAM, Mme A et moi. J'y étais étudiante inscrite pour un certificat. J'ai donc voulu intervenir sur l'excision et la salle s'est vidée. Et on s'est ramassé avec un C-, comme note ! ...Il y a une femme qui est allée pour son stérilet, une infirmière après l'autre venait regarder. Elle leur a dit, gênée : « oui, il n'y a pas de Clitoris, ni petites ni et grandes lèvres, ça s'appelle l'excision ! Alors voulez-vous me poser mon stérilet ? » Par contre, dans les Calacs, on nous a dit c'est la première fois qu'on entend parler de ça et elles ont été très intéressées et on a même 3 régions où elles interviennent qui sont intéressées (Mme H, originaire de la Guinée, a été victime de violence conjugale et de mutilations génitales féminines, entrevues femmes immigrantes, comité lutte contre la violence du Rafiq, 16 avril 2016.)

la part du conjoint violent. L'intervention d'un organisme en violence lui a été d'un secours important. Son témoignage illustre la transition de l'état de honte et d'isolement, sous la pression de la communauté, à celui de la conscience de ses droits, de reprise de confiance en elle et de contrôle sur sa vie, grâce à l'aide qu'elle a reçue de cet organisme.

### 3.1.2 Obstacles à l'accès aux ressources en violence, selon la perception des intervenantes

Les échanges dans les groupes témoins entre les intervenantEs des deux secteurs communautaires ont abouti à l'identification des obstacles à l'accès aux ressources en violence selon les dires des femmes immigrées et racisées :

- Le manque d'information des femmes immigrées à propos des ressources et des lois existantes ;
- Les failles dans les approches de sensibilisation et d'intervention ;
- La faiblesse de la représentation des femmes immigrées et racisées dans les équipes ;
- Le manque de diversité linguistique parmi les intervenantes et le manque d'interprètes pour remédier à la non maîtrise du français chez beaucoup de femmes immigrées ;
- Les horaires inadaptés des services ;
- L'isolement des femmes immigrées ;
- La dépendance économique et juridique envers le conjoint ;
- Les préjugés des femmes immigrées et racisées concernant les organismes de lutte contre la violence;
- Les pressions et traditions familiales et communautaires ;
- La normalisation de la violence dans des sociétés fortement patriarcales dont certaines femmes immigrées sont issues ;
- La peur de la police et de la DPJ ;
- La dispersion des personnes immigrées sur le territoire d'une région .

### 3.1.3 Raisons subjectives du faible recours aux ressources en violence

Dans certaines communautés de personnes immigrées originaires de sociétés fortement patriarcales, la violence de l'homme (père, frère, époux) envers la femme est plus ou moins tolérée. Dénoncer cette violence, s'en plaindre, est dès lors perçu comme une trahison à la famille et à la communauté. De plus, la définition même de la violence dans ces communautés est différente de celle des organismes de lutte contre la violence. Elle se limite souvent aux actes physiques manifestes. Parfois les femmes viennent de pays où elles ont vécu de la violence organisée en rapport avec la guerre, le terrorisme, etc., et où elles ont subi directement les effets de cette violence collective. Pour elles, c'est nouveau et surprenant qu'il y ait un pays où la protection de la femme contre les violences est réglementée, car une telle réglementation n'existe pas dans leur pays d'origine. La compréhension et l'appropriation de tout cela leur demande du temps. Vu tous ces éléments, il y a de nombreux comportements violents que certaines femmes immigrées ne perçoivent pas comme tels, car normalisés dans leurs perceptions et dans celles de leurs communautés.

Parfois, les femmes immigrées passent de nombreuses années sans connaître les lois du pays d'accueil en matière de violence. Mais quand elles sont sensibilisées sur la définition de la violence au Québec, cela n'a souvent pas d'impact direct et immédiat sur leurs attitudes, étant donné qu'une autre perception est bien ancrée chez elles, et qu'en plus, elles subissent la pression de leur communauté.

*La femme vient avec une mentalité que la violence conjugale c'est normal. Mais ici elles veulent commencer à comprendre. Mais quand le mari intervient et communique avec la famille dans le*

*pays, (c'est là que) que les problèmes commencent !* (Représentante Organisme « L » des groupes des femmes, groupe témoin de l'Outaouais, 16 mars 2016.)

Les agressions sexuelles et la violence conjugale sont des situations qui se gèrent en famille, voire en communauté. En pays d'accueil, quand on est une famille immigrée et que l'on vit un parcours migratoire au cours duquel se tisse un sentiment de solidarité familial et communautaire, on n'y mêle pas les autorités et surtout pas les « *étrangers* » !

« *La problématique de la violence et de la sexualité est un tabou chez certaines communautés* », constate la représentante d'un organisme de lutte contre la violence dans Lanaudière. « *Ça se passe dans le couple. Entrer dans le vif du sujet avec une femme immigrante, c'est très délicat* », remarque dans le même sens une autre représentante d'une maison d'hébergement dans la Capitale Nationale. La représentante d'un organisme d'immigration à Montréal nous a parlé de « *loi de silence* » au sujet de la violence dans certaines communautés. Néanmoins, il y a des femmes qui sont encouragées par des personnes de leur communauté à dénoncer la violence qu'elles subissent, comme en a témoigné la représentante d'un organisme d'immigration dans Lanaudière.

Parfois les femmes franchissent le pas et frappent aux portes des ressources pour femmes victimes de violence, en ayant conscience qu'elles défient ainsi les traditions et les pressions familiales et communautaires. Quand les ressources en aide ne sont pas adaptées à leur situation, il arrive qu'elles reviennent vivre avec le conjoint et c'est là que leur détresse s'accroît. Ce fut le cas de Madame « F », originaire de Guinée, qui a participé à notre tournée.

Elle est dans la vingtaine, immigrée à Montréal depuis 10 ans, mère d'un enfant, diplômée universitaire et travaille comme serveuse. Cette femme qui a été victime de mutilations génitales et de violence conjugale, nous a confié lors de l'entrevue, qu'elle est allée dans une maison d'hébergement, bien que ce soit contraire aux coutumes de sa communauté. Mais elle n'a pas aimé son expérience. Lors du retour au foyer familial, elle a de nouveau subi humiliations et violence de la part de son mari, tout en étant sous la pression de leurs familles respectives pour éviter que le couple ne se sépare<sup>32</sup>.

### 3.1.4. Raisons objectives au manque d'accessibilité des services

Dans le cas de certaines catégories plus vulnérables de femmes immigrées (statuts d'immigration précaires, femmes handicapées, femmes âgées), d'autres facteurs s'ajoutent et présentent des défis d'adaptation aux organismes communautaires concernés par la lutte contre les violences faites aux femmes immigrées et racisées. Nous les aborderons plus spécifiquement.

#### 3.1.4.1 L'isolement des femmes immigrées

En plus de la dépendance économique et de la vulnérabilité des statuts que nous avons abordés plus haut, les quatre facteurs suivants contribuent de façon importante à l'isolement des femmes immigrées

---

<sup>32</sup> Une autre participante, Madame « I », originaire de Madagascar, mère de trois enfants, a elle aussi été victime de violence conjugale à l'âge de 21 ans. Elle nous a fait part d'un cheminement où livrée à elle-même, elle a trouvé sa façon de renverser le rapport de pouvoir dans son couple : elle n'a pas éprouvé le besoin de demander de l'aide, car « *dans notre communauté, les femmes ne demandent jamais de l'aide en dehors de la communauté et parfois l'église, sinon on appelle la police, mais jamais les organismes* ». Elle a rendu la violence par la violence et a assuré son indépendance économique. Le deuil non achevé de son père (par la faute du mari) a constitué la transition vers sa rébellion contre le pouvoir marital.

et racisées et à l'inaccessibilité aux ressources en violence: a) Le manque d'informations ; b) Les insuffisances en communication linguistique ; c) La faiblesse du réseau social en pays d'accueil ; d) Les contraintes d'espace et d'horaires.

**a. Le manque d'informations émanant des organismes d'accueil, d'établissement et d'intégration des personnes réfugiées et immigrantes**

Selon une représentante d'une maison d'hébergement de la région de la Mauricie, dans certains cas, quand une femme immigrée frappe aux portes des organismes de lutte contre la violence, elle le fait dans la crainte et avec des préjugés, car elle manque d'informations. Mais même quand les femmes immigrées reçoivent l'information sur leurs droits et sur la protection contre la violence à leur arrivée au Québec, cela fait partie d'une panoplie d'autres informations qu'on leur communique pour faciliter leur installation au pays d'accueil. À cette étape-là, la femme immigrée est confrontée aux multiples défis de l'intégration et ne peut pas retenir et utiliser tout ce qu'on lui communique. Aussi bien elle-même, sa famille, que l'organisme d'accueil sont concentrés sur l'urgence des premières démarches d'installation et tout autre problème est mis au second plan.

*« Je travaille à l'accueil. C'est l'homme qui prend toujours les devants, alors que la femme est en retrait. Comme notre travail d'accueil des immigrants et de leur accompagnement dans leur installation est déjà assez compliqué, on se dit qu'on va revenir à la sensibilisation sur les droits des femmes plus tard. La priorité est à leur faciliter l'installation, en tant que famille immigrante ». (Représentante1 organisme d'immigration « I », Groupe témoin de la Capitale Nationale - Québec, 4 mai 2016.)*

Le manque d'informations dont disposent les femmes immigrées au sujet des organismes en ressources sur la violence est dû aux lacunes de l'effort de sensibilisation de la part de ces organismes. Parallèlement, les organismes d'immigration priorisent dans leurs activités l'accueil et l'accompagnement des personnes immigrées, et mettent au second plan, voire négligent, la sensibilisation à la lutte contre la violence. Ces lacunes sont reliées au manque d'outils et de ressources des organismes communautaires pour adapter et augmenter leurs services. Le manque d'informations est aussi relié aux insuffisances dans le partenariat entre les deux secteurs communautaires : Immigration et Lutte contre la violence.

Par ailleurs, les entrevues auprès de femmes immigrées et racisées laissent voir que les organismes du secteur de l'immigration réfèrent peu les victimes vers les ressources en violence et laissent peu de place à cette question.

- *Peu de femmes se confient dans ce contexte quant aux expériences de violence qu'elles subissent ou ont subi.*
- *Certaines pensent qu'on devrait obliger les couples à recevoir les informations et avoir un suivi conjointement afin de s'assurer que les femmes aient accès à l'information dès le départ.*
- *Certaines femmes sont punies si elles osent s'adresser à des ressources extérieures et donc elles préfèrent se taire.*
- *Les organismes abordent parfois la question de la violence mais ils doivent s'assurer de fournir un espace confidentiel aux femmes car elles peuvent être très réticentes à se confier à des intervenantes. Par exemple, si elles sont accompagnées d'un membre de leur famille (enfant mineur ou adulte, etc.), elles n'oseront pas se confier.*

- *L'information aux droits en matière d'égalité hommes-femmes est très rare, particulièrement en provenance d'organismes d'accueil et d'intégration qui semblent davantage centrés sur des problèmes ponctuels liés à des besoins spécifiques (hébergement, représentation légale, etc.).*
- *Les services centrés sur l'intégration sont peu outillés pour détecter et intervenir lors de situations de violence. Au mieux ils réfèrent à des services spécialisés, au pire, ils passent à côté. Une femme qui a été abusée par son avocat par exemple, a été mise en lien avec des services de soutien juridique mais on ne l'a jamais référé à des services spécialisés en violence et victimisation.*
- *Les ressources en immigration doivent être mieux informées sur les questions de la violence et donc mieux outillées à aider les victimes – elles doivent connaître les ressources et être en mesure d'y référer les femmes.*
- *Le danger des services qui ne sont pas sensibilisés aux dynamiques de la violence, est qu'ils peuvent conseiller CONTRE le meilleur intérêt de la victime. « J'ai rencontré un avocat et il m'a dit que la meilleure chose était de rester avec mon mari à cause des aspects pratiques. Je ne me suis pas du tout sentie soutenue dans ma volonté de quitter.*

Ces exemples révèlent un manque de perspective critique et féministe sur les conditions de vie des femmes victimes de violence. Leurs situations sont souvent traitées à la pièce et comme étant le fruit de circonstances individuelles. Ceci a le potentiel d'accroître le sentiment d'isolement et d'incapacité à s'en sortir qu'éprouvent les femmes plutôt que de les rassurer, les valider et de les solidariser face à un système qui comprend et représente mal leurs intérêts. Selon les répondantes, la question de l'égalité hommes-femmes n'est pas abordée.

*« J'acceptais ma situation (de violence conjugale) comme étant un fait de la vie. Un fait malheureux. La faute de personne. »*

## **b. Insuffisances en communications multilingues**

Une des conséquences directes de la faible représentation des femmes immigrées dans les équipes des organismes de lutte contre la violence est le manque de diversité linguistique parmi les intervenantes. Le manque d'interprètes vient accentuer l'insuffisance des ressources disponibles pour communiquer avec les femmes immigrées dans leur langue, de façon à les sortir de leur isolement et de les convaincre de la pertinence des ressources en aide contre la violence, afin de les accompagner adéquatement au cours d'une intervention.

Le problème linguistique est d'autant plus crucial que les cours de francisation pour les nouveaux arrivants ne donnent pas les résultats attendus, étant donné qu'après avoir complété les classes de francisation, de nombreuses femmes immigrées n'arrivent toujours pas à communiquer en français. De plus, de nombreuses nouvelles arrivantes se retrouvent sur des listes d'attente pour avoir accès à l'apprentissage du français. Or, les cours de francisation constituent, selon plusieurs témoignages, un lieu privilégié où les femmes immigrées se confient au personnel enseignant qui les sensibilise sur la violence. La réforme de la politique de francisation est nécessaire, d'autant plus que le français reste la langue de service dominante et que le problème de la langue se pose pour la communication aussi bien avec les femmes anglophones qu'allophones.

Par exemple, dans la région de Lanaudière, il y a une communauté anglophone que les organismes de la région ont des difficultés à joindre du fait du manque de personnel maîtrisant l'anglais. Cela semble décourager certaines intervenantes dans le secteur de l'immigration, notamment quand il y a dépistage d'agression pour référer les victimes vers le secteur en violence. Dans de telles conditions, le besoin

d'interprètes est flagrant. Si leur nombre est très insuffisant, peu d'entre eux utilisent une approche interculturelle et féministe.

*« ...Puis on n'a pas tout le temps de quoi payer l'interprète. Une femme m'a dit que la technique était bonne, mais en fait, que tout ce qu'elle voulait dire, c'était son envie de pleurer ; mais l'interprète était un homme et elle n'a pas pu s'exprimer ».* (Représentante Maison d'hébergement C, Groupe témoin de Lanaudière, 25 mai 2016.)

Une interprète qui a participé au groupe témoin de la Mauricie, a insisté sur l'importance que l'interprétariat se fasse en coordination entre l'interprète et l'intervenante, dans l'accompagnement juridique de la femme immigrée pour la régularisation de son statut. Cependant, un tel accompagnement est difficile à assurer, vu que les organismes ne disposent pas de moyens suffisants pour les rémunérer. Étant donné la carence en effectifs d'interprètes disponibles, on ne peut pas non plus assurer un même interprète pour la durée des services à une femme immigrée.

Le manque d'interprètes provoque des situations délicates, par exemple, quand on a recours aux membres de la famille ou de la communauté de la femme pour assurer la traduction. *« On s'est trouvé dans un cas où l'interprète était la fille de la femme victime de violence »*, se rappelle la représentante d'un organisme de lutte contre la violence en Outaouais. *« On a eu une chinoise, c'est son enfant qui traduisait. On a compris le minimum nécessaire »*, se souvient une autre intervenante dans une maison d'hébergement en Mauricie.

En plus de la gêne et de l'insécurité que ressentent les femmes quand l'interprète est un membre de leur famille ou de leur communauté, des incertitudes persistent chez les intervenantes quant au degré de fiabilité des traductions dans de telles situations, vu la subjectivité de l'interprétariat improvisée dans des conditions d'urgence. *« Tu ne peux pas valider ce qu'ils disent »*, avertit une représentante d'une maison d'hébergement du groupe témoin de l'Estrie.

D'ailleurs, certaines femmes refusent de telles conditions d'interprétariat, ce qui amène les intervenantes à utiliser parfois la traduction automatique de Google. Même quand il s'agit d'interprète professionnel, il arrive que des femmes immigrées le refusent, surtout s'il est issu de leur communauté, de crainte que leurs confidences sur la violence subie ne parviennent à leur famille et/ou à leur communauté. Parfois, elles préfèrent qu'il soit d'une autre région, pour se sentir tout à fait sécurisées.

Ainsi, rares sont les organismes qui ont réussi le défi de disposer de services en plusieurs langues pour intervenir auprès des femmes immigrées et racisées. Lors de notre tournée, les participantes ont souligné particulièrement l'effort déployé en ce sens par deux organismes de lutte contre la violence : « L » auquel recourent plusieurs organismes du grand Montréal pour leurs besoins en interprétariat adapté aux femmes immigrées, et « S », à Québec lequel a développé un service d'interprétariat en plusieurs langues, via Skype.

### **c. Contraintes liées à la dispersion géographique**

Lorsque les femmes immigrées sont dispersées géographiquement sur le territoire d'une région où le transport fait défaut entre leur logement et les emplacements de services d'immigration et de lutte contre la violence, que leurs moyens ne leur permettent pas d'assumer le coût du transport et quand les horaires de ces services sont inadaptés pour elles, il devient encore plus difficile pour ces femmes d'accéder à ces services.

Par exemple, en Montérégie, la vastitude du territoire de la région et la diversité de ses réalités exigent une adaptation différente. L'accessibilité aux ressources en immigration et en aide contre la violence faite aux femmes est facilitée dans une partie de cette région, particulièrement à Longueuil, où les locaux des deux secteurs communautaires sont installés et travaillent en partenariat.

En revanche, Châteauguay, souffre d'éloignement géographique de ces organismes, alors que cette partie de la région accueille une population importante de personnes immigrées. De même, en Mauricie, il est difficile de référer des femmes aux organismes des deux secteurs, du fait du problème de déplacement d'une circonscription à l'autre, à l'intérieur de la région. Ainsi, les zones éloignées auraient besoin d'une multiplicité de points de services.

#### **d. Faiblesse du réseau social en pays d'accueil**

Les statistiques (enquête nationale auprès des ménages de 2011) révèlent que les femmes immigrées sont plus souvent en situation de monoparentalité<sup>33</sup> que les hommes immigrés et que les femmes nées au Québec, et qu'elles ont souvent un réseau social plus restreint<sup>34</sup>. En effet, pendant les premières années d'immigration, après avoir laissé leur famille élargie et leur réseau social au pays d'origine, le nouveau réseau social des femmes immigrées est faible, parfois quasi-inexistant et long à se constituer, d'autant plus qu'elles sont moins susceptibles que les femmes natives de participer aux activités d'organismes et d'associations<sup>35</sup>.

L'impact de la faiblesse du réseau social est double sur leur nouvelle vie dans le pays d'accueil : elles ont moins de chance de trouver un emploi (le « réseautage » étant un facilitateur d'opportunités de travail au Québec) et elles se sentent plus seules. Cependant, les femmes immigrées fréquenteraient plus souvent que les femmes natives les lieux de culte<sup>36</sup>, car les liens que certaines d'entre elles y tissent, à des occasions religieuses, contribuent à leur sociabilité et à la fin de leur isolement. D'ailleurs, lors de notre tournée provinciale dont ce rapport rend compte, les échanges dans les groupes témoins ont révélé que certaines femmes immigrées victimes de violence préfèrent avoir recours à la médiation des hommes de religion (prêtre ou imam) pour se plaindre de l'époux violent, plutôt que d'appeler la police ou de contacter un organisme de lutte contre la violence.

#### **e. La peur de la police et de la DPJ**

Étant donné que dans beaucoup de cas c'est la police qui intervient quand un délit de violence est

<sup>33</sup> Un peu plus de 10 % des immigrantes de 55 à 64 ans étaient des mères monoparentales, comparativement à 5,2 % des femmes de ce groupe d'âge nées au Canada. Les femmes immigrantes âgées de 15 ans ou plus étaient 4,3 fois plus susceptibles d'être parents seuls que les hommes immigrants. Source : l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada © Ministre de l'Industrie, 2015. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14217-fra.pdf>

<sup>34</sup> Selon l'Enquête sociale générale de 2013, en se référant aux relations sociales locales, et en comparaison avec les femmes nées au Canada, aussi bien les femmes immigrées récentes (avec 10 relations) que l'ensemble des femmes immigrées (avec 13 relations) avaient un réseau social moindre que les femmes nées au Canada (17 relations). Source : Les femmes immigrantes, par Tamara Hudon, Date de diffusion : le 21 octobre 2015. Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada © Ministre de l'Industrie, 2015. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14217-fra.pdf>

<sup>35</sup> Les femmes immigrées récentes (55 %) et les femmes immigrées dans leur ensemble (61 %) étaient moins susceptibles que les femmes nées au Canada (67 %) d'être membres ou de participer aux activités d'une association ou d'un organisme. Source : l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada © Ministre de l'Industrie, 2015. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14217-fra.pdf>

<sup>36</sup> Les femmes immigrées étaient plus attirées que les femmes nées au Canada par les activités de groupes religieux (22 % contre 15 %) et il en allait de même des immigrés de sexe masculin, comparativement aux hommes nés au Canada (19 % contre 11 %). (Source : Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada, Statistique Canada, no 99-010-X2011001 au catalogue, 2011.)

rapporté, les femmes victimes adoptent un comportement craintif envers les agents de cette autorité, particulièrement quand elles sont sous un statut d'immigration vulnérable. Car lorsqu'une femme porte plainte contre son agresseur, « *c'est le statut qui est questionné par la police* », rappelle une représentante d'un organisme de lutte contre la violence du groupe témoin de l'Outaouais. Dans certains cas, cette peur est amplifiée par le fait que la femme concernée a déjà développé une peur de la police dans sa société d'origine, dans un contexte non démocratique où il y a pu avoir des abus de pouvoir.

Les femmes immigrées développent également une attitude craintive à l'égard de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), d'autant plus que pour certaines communautés d'immigrés, les notions de violence et d'autorité parentale sont différentes de celles des lois québécoises. Dans ce cadre, on remarque que des traditions qui tolèrent certaines punitions corporelles (telle que la fessée ou la gifle), sont perçues par les parents comme une punition pour enseigner la bonne conduite à leurs enfants. « *Ils ne comprennent pas qu'on ne frappe pas l'enfant pour l'éduquer* », constate un représentant d'un organisme d'immigration en Outaouais. « *Il y a un gros travail à faire avec la DPJ* », à ce sujet, selon une représentante d'une maison d'hébergement dans Lanaudière, car « *ils ont du mal à comprendre que parfois ça peut être culturel pour les femmes immigrantes, leurs rapports à leurs enfants* ». Selon la représentante de cette même institution du groupe témoin de l'Outaouais, plusieurs obstacles rendent la communication difficile entre la DPJ et les familles immigrées à propos du traitement de leurs enfants : le manque d'interprètes, les différences culturelles quant à la « *méthode éducative, versus la méthode physique* », et par ailleurs, le fait que les services sociaux sont constitués d'une majorité de femmes.

Parfois, le parcours migratoire révèle que la femme et sa famille ont vécu les violences de la guerre (attaques armées, démolitions de domicile, blessures, torture, viol, emprisonnement), ce qui rend de telles violences dites « éducationnelles » insignifiantes<sup>37</sup> à leurs yeux. Pour plusieurs intervenantEs, il est préférable de travailler avec ces femmes pour les aider à cheminer vers une meilleure compréhension des notions de violence ainsi que des rapports parents-enfants, avant de faire intervenir la DPJ.

C'est dans cette perspective que des organismes communautaires enseignent aux familles immigrées ce qu'est la notion de violence au Canada ainsi que les lois canadiennes quant aux droits des enfants. Par contre (selon des femmes immigrées que nous avons interviewées et selon plusieurs intervenantEs communautaires), l'intervention de la DPJ est tranchante et va souvent dans le sens de séparer les enfants des parents, dès qu'il y a de la violence dans la famille.

Cela décourage les femmes de faire appel à l'aide quand elles sont victimes de violence, de peur que la DPJ leur enlève leurs enfants, « *car la manière dont ils sont présents à la première rencontre fait toujours très peur* », constate une représentante de maison d'hébergement en Mauricie<sup>38</sup>.

Lors de notre tournée, les participantes ont souligné que la DPJ devrait être mieux sensibilisée aux différences culturelles des personnes issues de l'immigration et prendre cela en considération dans leurs interventions. Elles ont également exprimé le souhait d'établir des ponts avec cette institution afin de mieux dialoguer et de mieux se comprendre.

## **f. Perceptions et rapports entre femmes immigrées et intervenantes**

<sup>37</sup> « *Une femme a frappé sa fille avec des fleurs en plastique, pour elle ça c'est doux, car elle, elle a été battue avec des briques. Donc avant d'arriver à un signalement, il faut voir si on peut trouver moyen de travailler avec la femme.* » (Représentante1, organisme d'immigration « I », Groupe témoin de la Capitale Nationale - Québec, 4 mai 2016.)

<sup>38</sup> « *...Quand ils raccrochent, la femme a très peur. Elle dit il ne fallait pas que je raconte, voilà, ils vont m'enlever mon enfant.* » (Représentante 1, Maison d'hébergement E, Groupe témoin de la Mauricie, 18 mai 2016).

Dans les organismes de lutte contre la violence dont les services ne sont pas assez adaptés aux besoins et aux parcours spécifiques des femmes immigrées et racisées, les rapports entre ces femmes et les intervenantes présentent des défis importants. Ces défis sont accentués par le fait que dans certaines communautés, il persiste une perception négative des organismes de lutte contre la violence, car on considère qu'ils favoriseraient la séparation du couple et l'adversité envers les hommes<sup>39</sup>. Quand les femmes immigrées recourent à la médiation d'institutions religieuses, leurs réticences à la culture des organismes de lutte contre la violence (notions et lois sur les droits des femmes et sur la violence) s'en trouvent parfois renforcées. Car la plupart du temps ces institutions ignorent les lois canadiennes et québécoises sur la violence faite aux femmes ou préfèrent ne pas les considérer dans leur médiation culturelle qui se fait la plupart du temps sur les bases d'une vision patriarcale<sup>40</sup>.

Plusieurs pratiques non adaptées de l'intervention peuvent nuire au lien de confiance à bâtir entre les femmes immigrées victimes de violence et les intervenantes. Par exemple, certaines femmes immigrées réagissent mal à l'aspect organisationnel et à l'approche relationnelle « *très détachés* » de certaines intervenantes en lutte contre la violence. Certaines femmes immigrées ayant séjourné dans des maisons d'hébergement perçoivent ces maisons comme une administration qui « *impose* » des lois de vie quotidienne qui ne rejoignent pas leurs traditions de relations humaines conviviales. « *C'est comme si on était juste des numéros* », commente à ce propos une femme originaire de Guinée ayant été victime de violence conjugale et de mutilations génitales.

Lors de leur séjour en maisons d'hébergement, il arrive aussi que les femmes immigrées et racisées soient objet de préjugés, voire de racisme de la part d'autres femmes – Québécoises dites « de souche » - également hébergées<sup>41</sup>. Certaines femmes immigrées peuvent aussi être « choquées » par la manière dont le discours féministe sur l'égalité des sexes et les droits des femmes leur est rapporté, lequel est à l'opposé du discours dominant de sociétés fortement patriarcales dont certaines d'entre elles sont issues. Il y a également des cas où l'intervenante n'a pas suffisamment de connaissances sur les divers types de violences pratiquées dans certaines sociétés, telles, par exemple, les violences dites basées sur l'honneur<sup>42</sup>.

Il arrive qu'après avoir eu recours aux ressources en lutte contre la violence et après s'être séparées, elles regrettent leur geste. Ce regret peut être dû à des raisons multiples et complexes : sentiment d'isolement suite à la rupture avec le conjoint ; difficulté de se passer du conjoint pourvoyeur étant donné les obstacles systémiques à trouver un emploi assez bien rémunéré. Le retour au foyer conjugal renforce le pouvoir et l'attitude agressive du conjoint. C'est par exemple ce dont a témoigné une femme immigrée originaire du Congo, lors de son retour au foyer avec son partenaire violent, dans sa communauté.

---

<sup>39</sup> « *Il y a une femme qui dit qu'elle ne vient pas, parce que dans sa communauté et dans son pays, on dit qu'au Canada on se sépare tout le temps.* » (Représentante organisme groupe de femmes « Z » de lutte contre la violence, Groupe témoin de la Capitale Nationale - Québec, 4 mai 2016.)

<sup>40</sup> « *Il y a une méconnaissance des lois et des ressources dans les églises, dans les mosquées... C'est un travail de longue haleine pour parler avec les imams et avoir leur confiance.* » (Représentante organisme « H » de lutte contre la violence, Groupe témoin de Laval, 16 juin 2016.)

<sup>41</sup> « *On a eu des femmes québécoises qui disent que les femmes noires sont comme des singes. Il y en a qui disent pendant qu'on cuisine que ça pue. Nous constatons ce racisme de leur part, mais on ne peut pas les refuser, puisqu'elles sont victimes de violence... Il y a trop de préjugés. Par exemple, si une femme est maghrébine, on considère que cela veut dire qu'elle est soumise. Dans une consultation, l'avocate a considéré qu'il s'agit d'un mariage arrangé. Alors la dame concernée s'est trouvée en situation de justification, à dire qu'il s'agit d'un cousin et que ça se fait chez eux. Ça c'est l'impact du préjugé culturel.* » (Représentante1 maison d'hébergement « S », Groupe témoin de la Capitale Nationale - Québec, 4 mai 2016.)

<sup>42</sup> À ce propos, une femme immigrée originaire de Haïti, elle-même intervenante en secteur d'immigration nous a fait part de son étonnement au fait qu'en abordant la question de la violence basée sur l'honneur avec une intervenante à l'organisme où elle travaille, elle a réalisé que « *elle ne sait même pas ce que c'est !* »

Parfois des préjugés persistent même chez certains acteurs qui viennent en aide aux femmes immigrées victimes de violence (Police, DPJ, avocats, intervenantEs communautaires). Selon plusieurs participantes à notre tournée, avoir des équipes plus représentatives de la diversité ethnoculturelle dans les organismes du secteur de lutte contre la violence pourrait contribuer à atténuer les préjugés envers les femmes immigrées et racisées et à attirer davantage ces dernières vers les services de ce secteur. Car les femmes immigrées s'identifient à des intervenantes dont elles se sentent proches d'un point de vue identitaire et culturel. Parfois ce lien de confiance peut s'établir plus facilement et rendre l'intervention plus adéquate. Par exemple, une intervenante d'un organisme d'immigration à Montréal, originaire d'Haïti, nous a expliqué comment elle a réussi à rejoindre cette fille-mère victime de viol. Partageant la même langue, les mêmes origines et sensibilités que cette jeune fille, elle lui a parlé créole, lui a massé les épaules pour la reconforter, suite à quoi la jeune fille a pleuré et s'est confiée à elle. Elle lui a révélé qu'elle avait été violée et que son bébé est arrivé au monde suite à cette agression sexuelle, ce qu'elle n'avait pas osé divulguer, ni à la DPJ, ni à une intervenante « *blanche* ».

Cependant, il y a aussi des situations où pour s'assurer de la confidentialité, les femmes immigrées et racisées préfèrent que l'intervenante ne soit pas de leur communauté, comme en ont témoigné des intervenantes du secteur de la violence à Montréal et à Québec. D'où l'importance d'être à l'écoute des préférences de la femme et de sa sensibilité en ce qui concerne l'origine ethnoculturelle de l'intervenante.

Le cadre de l'intervention est aussi important pour favoriser les liens de confiance entre les intervenantes et les femmes immigrées. Par exemple, quand les conjoints sont présents lors d'une séance d'information, dans les organismes d'immigration, il est difficile à l'intervenantE de sensibiliser la femme quant à ses droits. « *Il y a des aspects de services sociaux qu'on ne peut communiquer aux femmes dans ce cadre* », souligne une représentante d'un organisme d'immigration dans la région de l'Outaouais. .

Cependant, il arrive que certains hommes immigrés provenant de sociétés fortement patriarcales perçoivent négativement les séances où les intervenantEs du secteur de l'immigration accueillent leurs femmes séparément, en tête à tête ou en groupe uniquement composé de femmes<sup>43</sup>. Il s'en suit le défi de concilier la sensibilisation des femmes sur la violence, tout en évitant que cela engendre un irritant dans le couple. On remarque que parfois même les intervenants masculins, dans les organismes d'immigration, voient d'un mauvais œil de ne pouvoir participer aux séances de formation consacrées aux femmes immigrées<sup>44</sup>.

## 3.2. Identification des besoins des deux secteurs

### 3.2.1 Besoins dans le secteur de lutte contre la violence

Les besoins diffèrent dans le secteur de lutte contre la violence, dépendamment qu'un organisme ait

---

<sup>43</sup> Quand il s'avère impossible de voir la femme séparément du conjoint, certains organismes d'immigration ont développé des stratégies pour pouvoir sensibiliser la femme en sa présence et en évitant sa tutelle sur elle (qu'il parle à sa place). Par exemple, puisque c'est la femme qui reçoit les allocations familiales, l'intervenantE s'adresse à elle à ce sujet et personnalise avec elle un échange.

<sup>44</sup> « *Parler de l'égalité hommes-femmes dans des séances entre femmes crée un malaise dans nos rapports avec certaines familles d'immigrants et même avec nos collègues intervenants. Trois de mes collègues hommes ont demandé pourquoi nous on ne participe pas, pourquoi c'est juste entre vous, les femmes ?* » (Représentante organisme d'immigration « 1 », Groupe témoin de la Capitale Nationale - Québec, 4 mai 2016.)

suffisamment ou pas adapté ses services au parcours et spécificités des femmes immigrées et racisées. Il s'agit en effet de deux tendances qui caractérisent l'offre de services dans ce secteur.

### **a. Tendance 1 : Faiblesse de la demande et manque d'adaptation des services**

Plusieurs organismes de lutte contre la violence (participant aux groupes témoins) ont fait le triste constat que les femmes immigrées et racisées, tout autant que les femmes immigrées que nous avons interviewées sur ce sujet, ont très peu recours à leurs services.

Il est assez rare que ces femmes fassent appel, elles-mêmes à l'aide contre la violence. « *La plupart des femmes ne savent pas où trouver cette aide* », a souligné une représentante d'un organisme d'immigration en Outaouais. Elles sont référées de multiples façons et à travers différents créneaux aux organismes de lutte contre la violence : voisins qui appellent la police, DPJ, enseignantEs du cours de francisation, intervenantEs d'organismes d'immigration, etc.

Lorsque des femmes immigrées sont en contact avec des intervenantes du secteur de la violence dont les services manquent d'adaptation, « *on voit qu'il y a difficulté d'établir un lien de confiance* », remarque une représentante d'une maison d'hébergement en Estrie. « *On est associé avec la séparation, le divorce et on n'a pas compris la façon de régler leurs difficultés* », ajoute-t-elle. Une intervenante d'une autre maison d'hébergement dans la même région avertit que de nombreuses femmes immigrées n'accèdent aux services contre la violence que lorsque c'est trop tard. « *Parfois, c'est au moment d'être menacées de retourner chez elles* », ajoute-t-elle.

Les besoins d'adapter les services aux spécificités des femmes immigrées pour augmenter leur fréquentation de ces organismes s'expriment notamment par : 1) le manque d'information sur les ressources ; 2) la faible représentation des femmes immigrées et racisées dans les équipes ; 3) le manque de diversité linguistique parmi les intervenantes et le manque d'interprètes pour remédier à la non maîtrise du français chez les victimes immigrées ; 4) des horaires de services inadaptés.

### **b. Tendance 2 : Demande croissante et nouveaux défis pour répondre aux besoins**

#### *Listes d'attente en croissance*

À la différence de la situation des organismes n'ayant pas adapté leurs services aux besoins des femmes immigrées, d'autres organismes du secteur de lutte contre la violence ont développé une prévention et une intervention adaptées aux besoins de ces femmes et n'ont pas de difficultés à les recruter. Cependant, leurs ressources limitées ne leur permettent pas de répondre à l'ensemble de la demande grandissante des femmes immigrées. Avec pour résultat des listes d'attente dans plusieurs Calacs<sup>45</sup> et maisons d'hébergement, listes qui ne cessent de s'allonger dans les régions de Montréal, de la Capitale Nationale (Québec), de la Mauricie et de Laval. Les listes d'attente dans les services d'écoute de certains centres de femmes sont comparables.

---

<sup>45</sup> « *Pour avoir des services en agression sexuelle, c'est un an d'attente. On va prioriser les ados. On priorise aussi les personnes en processus judiciaire. Et même quand on priorise, il faut attendre quelques mois.* » (Représentante organisme « C » de lutte contre la violence, Groupe témoin de Laval, 16 juin 2016.)

Globalement, ces organismes disent avoir progressé dans l'adaptation de leurs services aux besoins des femmes immigrées et racisées, dans les limites de ce que leurs moyens financiers permettent. Lors de leurs sessions de formation, ils ont acquis une expertise en intervention adaptée pour les femmes immigrées, tant au niveau de la connaissance des statuts d'immigration que de la conciliation des approches féministe, intersectionnelle et interculturelle. Particulièrement, deux organismes sont devenus une référence en matière d'interprétariat, adaptée aux femmes immigrées et racisées : « L » à Montréal et « I », à Québec. Voici comment l'un de ces organismes résume la situation de la demande en aide qui excède la capacité des ressources dont il dispose :

*« On n'a que 7 chambres et on a une longue liste d'attente. Si toutes les autres maisons d'hébergement ne prennent pas de femmes immigrantes et si on continue à les référer vers nous, on a un vrai problème. On peut faire, à la limite, du coaching pour les intervenantes... »*  
(Représentante2, Maison « I », Groupe témoin de la Capitale Nationale - Québec, 4 mai 2016.)

### *Services externes et hébergement de longue durée insuffisants*

Étant donné que les organismes de lutte contre la violence ont deux types de clientèle, à savoir, une catégorie de femmes qui préfèrent ne pas séjourner en maison d'hébergement, et une autre catégorie de femmes qui s'y déplacent ou y sont hébergées. Il est nécessaire de renforcer les services à l'externe, dans un esprit de complémentarité avec les services à l'interne, comme le fait remarquer une représentante d'un organisme de lutte contre la violence du groupe témoin de Montréal. De même pour les femmes qui séjournent en maisons d'hébergement et étant donné que leur séjour est de courte durée, elles ont besoin d'un suivi de plus longue durée. Les organismes de lutte contre la violence devraient pouvoir leur assurer une continuation de divers services, après qu'elles cessent d'être hébergées.

*« L'immigration s'agrandit. Notre maison d'hébergement reçoit de plus en plus de femmes immigrantes. Nous sommes financés pour des hébergements à court terme. La femme immigrante a souvent besoin de plus que ça. En violence conjugale, ces femmes se trouvent isolées et souvent c'est plus facile de retourner avec leur conjoint si on n'a pas tous les services pour les aider. Puis, il y a le problème de partenariat. On a des listes d'attente sans bon sens. On a des services qui sont très insuffisants... »* (Représentante maison d'hébergement C, Groupe témoin de Montréal, 12 avril 2016.)

Selon les propos d'une intervenante du secteur de lutte contre la violence à Laval, « *les séjours sont de plus en plus longs dans les ressources en urgence* », en raison du fait que l'accompagnement des femmes immigrées et racisées exige un suivi qui s'étale dans le temps. Accompagner une femme immigrée est un long processus pour la sortir d'un statut précaire d'immigration à celui de résidente permanente. Il faut également l'aider à trouver un logement dans de bonnes conditions, alors qu'elle est pauvre, racisée et ne maîtrise pas la langue. C'est une intervention qui exige du temps et des ressources adaptées. Il s'ensuit que pour remédier aux listes d'attente auprès des Calacs et de certains centres de femmes et pour écourter le séjour en maison d'hébergement, il est de plus en plus nécessaire, d'investir dans des services à l'externe, d'accroître les financements pour investir dans des maisons d'hébergement de deuxième étape « *pour faire la transition vers l'après* », selon l'expression d'une représentante d'un organisme de lutte contre la violence dans la région de Lanaudière.

« L'hébergement s'allonge depuis plusieurs années, parce qu'il n'y a pas de deuxième étape de transition, le temps de trouver un emploi, un logement, se prendre en main, etc. Donc il y a la question de l'accès aux droits (aide sociale, logement social, etc.) » (Représentante de maisons d'hébergements Z. Groupe témoin de Lanaudière, 25 mai 2016.)

Des participantes à notre tournée ont critiqué le fait que certaines maisons de deuxième étape n'acceptent pas les femmes qui ne parlent pas français, ce qui est le cas d'un bon nombre de femmes immigrées victimes de violence<sup>46</sup>.

### *Insuffisance des budgets pour répondre aux besoins*

Les organismes qui ont à gérer des listes d'attente qui s'étendent sur des mois, - voire à plus d'une année - soulignent l'insuffisance des budgets pour améliorer et augmenter leur offre d'aide adaptée aux femmes immigrées et racisées en termes de :

- 1) Interprétariat et traduction de documents ;
- 2) Conseils et accompagnement juridique ;
- 3) Services à l'externe ;
- 4) Capacité d'hébergement à court et moyen termes.

### **c. Besoins des groupes vulnérables vivant de multiples discriminations**

Lors de la tournée provinciale, les participantes ont également mis en avant les besoins spécifiques de femmes immigrées et racisées dont le profil est particulièrement vulnérable. En plus de leur statut d'immigration précaire, situation déjà évoquée, les échanges ont porté sur une meilleure adaptation de l'aide aux besoins des femmes handicapées et des femmes âgées.

Les préjugés envers les femmes handicapées victimes de violence sont tels qu'elles ne sont pas crues quand elles parlent de violence sexuelle ou conjugale « *car on considère qu'elles sont asexuées* », a expliqué une participante au nom d'un organisme pancanadien de femmes handicapées. Quand la femme est victime de violence de la part de son aidant, il devient très difficile pour elle de porter plainte. D'ailleurs les ressources en lutte contre la violence pour les besoins des femmes handicapées sont inadaptées et quasi inaccessibles :

- 1) Peu de maisons d'hébergement assurent une infrastructure requise pour recevoir les femmes handicapées (rampe pour la circulation dans l'espace, chambres équipées selon le handicap, accès à l'issue de secours, à la douche, aux espaces de socialisation) ;
- 2) Interprétariat en langue des signes ;

---

<sup>46</sup> Dans la région de Laval, il a été mentionné le fait que des organismes réfèrent des femmes aux maisons de deuxième étape à Montréal ; ce qui met une pression de la demande sur cette région. Cependant, certains organismes en Montérégie et à Laval ont mentionné de nouveaux projets de maisons de deuxième étape dans leurs régions qui seront ouvertes aux femmes ne parlant pas français. Ceci dit, le besoin en la matière reste criant à l'échelle de la province.

Des organismes du secteur en violence ont également constaté que parmi les femmes immigrées et racisées auprès desquelles ils interviennent, certaines font face à des difficultés multiples (santé mentale, toxicomanie, sans statuts, précarité économique, itinérance, etc.). Ainsi « *des fois, il y a de multiples réalités dans la même femme* », fait remarquer une représentante d'organisme de groupes de femmes à Laval. D'où la pertinence de consacrer aussi des financements pour des projets de maisons d'hébergement qui offrent abri et accompagnement dépassant le court terme, pour ces cas de femmes vivant des problématiques multiples.

Relativement aux droits sociaux, des participantes à notre tournée ont souligné les difficultés à trouver un logement à des conditions et prix convenables pour des femmes immigrées et racisées victimes de violence, qui ont souvent de modestes revenus. Il est donc crucial de prioriser effectivement ces femmes dans l'octroi des logements sociaux. Bien que la loi préconise cela, dans la réalité, « *elles signent un bail et se trouvent en bas de la liste. Elles finissent par aller dans des maisons précaires ou dans la famille* », comme l'a fait remarquer une intervenante dans une maison d'hébergement à Laval. Ces difficultés à trouver un logement social s'ajoutent ainsi aux autres facteurs qui expliquent qu'« *on essaie de les garder dans nos maisons autant que possible* », a ajouté, cette même intervenante.

### 3) Besoins particuliers des femmes ayant des problèmes de santé mentale<sup>47</sup>.

Concernant les femmes âgées immigrées, la sensibilisation sur la violence est un sujet particulièrement délicat et l'est encore plus dans les communautés de personnes immigrées originaires de sociétés fortement patriarcales. Car cela choque de parler de violence sexuelle envers les femmes âgées. Lors de notre tournée, il a été souligné :

1) L'appréhension par les âgées du changement en général et en particulier leur peur de perdre le lien avec leur communauté, de sortir de leur milieu de vie, de changer de lieu d'hébergement. « *Les sortir de leur milieu peut être à leurs yeux plus grave que la violence qu'ils subissent* », remarque à ce sujet une participante d'un organisme de sensibilisation contre la violence faite aux personnes âgées de la région de Laval.

2) L'absence de protection contre les abus envers les âgées parrainées. À ce propos, on a évoqué des situations de vulnérabilité où des enfants parrains manipulent à leur avantage le manque d'informations des âgées parrainées, les font travailler pour eux et les privent de leurs revenus<sup>48</sup>.

Il est donc important de prendre conscience du travail de longue haleine qu'exige l'aide aux femmes immigrées âgées victimes de violence.

#### 3.2.2 Besoins dans le secteur de l'immigration

Étant donné les ressources limitées et les exigences de l'aide à l'installation et à l'intégration des personnes immigrées et réfugiées, les organismes du secteur communautaire de l'immigration orientent leurs ressources en priorité vers cette mission et n'arrivent pas à dégager des ressources suffisantes pour la prévention par la sensibilisation à l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence faite aux femmes, ni pour le dépistage de cas de violences.

Il est vrai que les échanges dans les groupes témoins ont clairement mis l'accent sur le manque de connaissance et la «non adoption» de l'approche féministe par les intervenantEs qui ne bénéficient pas de formations sur cette approche. Ceci contribue à expliquer que la question de la lutte contre la violence est relativement négligée dans ce secteur. Néanmoins, plusieurs organismes d'immigration qui disposent de comités de femmes et qui ont entamé une conciliation des approches féministe et interculturelle dans leurs pratiques, se sont joints aux autres organismes de ce secteur pour souligner les difficultés de satisfaire à la fois aux exigences de l'installation des personnes immigrées, tout en les sensibilisant à l'égalité des sexes et à la violence faite aux femmes avec des ressources limitées et non adaptées.

Dans ce secteur, on peut résumer les besoins afin d'améliorer la prévention par la sensibilisation, le dépistage et la référence vers des ressources adaptées, comme suit :

1) Manque de formation des intervenantEs quant à l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence ;

<sup>47</sup> « Il y a un manque de ressources, un manque de formation. Les femmes immigrantes ne viendront jamais d'elles-mêmes. C'est un travail énorme que vous devez faire. Pour les personnes handicapées, nous avons des femmes qui parlent la langue des signes et l'interprète dit qu'il ne sait pas cette langue. J'ai visité des maisons qui se disent accessibles, et ça ne l'était pas. Pour une personne qui a un problème de santé mentale, venir à la maison d'hébergement et être avec les autres femmes, c'est difficile... On fait un diagnostic. On a visité une maison : la rampe était là. Il y avait 2 chambres, pour femme en fauteuil roulant et pour femme sourde. La chambre pour femme en fauteuil roulant était au rez-de-chaussée, mais la vie communautaire se passait à l'étage. Le secours en arrière comportait des escaliers, ils nous ont dit qu'ils ont un accord avec les pompiers... L'accessibilité universelle c'est beaucoup de choses... ». (Représentante1 organisme B de femmes handicapées, Groupe témoin de Laval, 16 juin 2016.)

<sup>48</sup> « Les femmes parrainées par leurs enfants ne savent même pas qu'elles reçoivent un chèque du gouvernement. Elles s'occupent des enfants de leurs enfants et n'ont pas de revenus ». (Représentante organisme « F » de lutte contre la violence faite aux personnes âgées, Groupe témoin de Laval, 16 juin 2016.)

- 2) Manque de formation des intervenantEs sur les moyens de dépistage de la violence ;
- 3) Faiblesse de la sensibilisation des personnes immigrées et des femmes en particulier à l'égalité des sexes et à la lutte contre violence ;
- 4) Méconnaissance et quasi-absence de l'utilisation de l'approche féministe dans les analyses et les pratiques.

### 3.2.3 Besoins communs et lacunes dans la collaboration entre les deux secteurs

Les besoins suivants constituent un tronc commun entre les deux secteurs communautaires - Immigration et Lutte contre la violence - :

- 1) Le manque de collaboration ou de coordination des interventions
- 2) L'insuffisance des moyens financiers pour adapter et augmenter les ressources (interprétariat, accompagnement juridique, formations) ;
- 3) Le manque de conciliation entre les approches féministe, intersectionnelle et interculturelle dans les pratiques : l'approche interculturelle est faiblement présente dans plusieurs organismes du secteur de lutte contre la violence, tandis que l'approche féministe est faiblement présente dans plusieurs organismes d'immigration.

#### *Manque de coordination et de suivi*

Le manque de collaboration entre les deux secteurs a un impact négatif sur les interventions en violence auprès des femmes immigrées. En effet, quand les organismes réfèrent des femmes immigrées, d'un organisme à l'autre, cela démontre des failles dans la coordination des interventions et du suivi au cas par cas. Par exemple, quand une intervenante d'un organisme d'immigration fait le dépistage d'une situation de violence et réfère la femme victime à un organisme de lutte contre la violence, elle perd de vue la femme concernée après avoir construit un rapport de confiance avec elle. Parfois, la femme concernée a du mal à s'engager à nouveau dans un rapport de confiance avec une nouvelle intervenante.

Dans plusieurs cas, ces femmes n'ont jamais entendu parler des mots « violence », « maison d'hébergement » et ont du mal à comprendre pourquoi elles ont à passer d'un organisme à un autre, d'une intervenante qu'elles connaissent déjà à une autre qu'elles ne connaissent pas encore. Ce manque de continuité du suivi de part et d'autre peut induire des conséquences négatives pour la victime. Une intervenante d'un organisme d'immigration du groupe témoin de Montréal a suggéré, à ce sujet, que la victime donne son autorisation pour permettre à l'intervenante qui l'a référée de participer au suivi avec l'organisme de lutte contre la violence.

Les expertises dans l'accompagnement des femmes immigrées et racisées développées par chacun des deux secteurs dans son domaine de spécialisation peuvent être mis à profit pour un suivi mieux coordonné auprès des femmes immigrées, victimes de violence. À cet effet, il est à noter que le secteur communautaire de l'immigration a développé « un savoir-faire » dans les services relatifs au parcours migratoire, mais ne dispose pas de processus établi d'intervention contre la violence auprès des femmes immigrées qui puisse aller de la sensibilisation jusqu'au moment du dépistage des cas de violence.

À l'opposé, dans le secteur de lutte contre la violence, plusieurs organismes n'ont pas une bonne connaissance du parcours migratoire et des statuts d'immigration qui y sont reliés. Quand les deux secteurs se coordonnent, l'absence de précision des compétences et des spécialisations ainsi que la non connaissance du processus d'intervention de part et d'autre, affectent l'efficacité de la coordination. Profiter de l'expertise de chacun des deux secteurs par une coordination au cas par cas de

l'intervention ainsi que l'échange de cette expertise par le biais de formations mutuelles, seraient à même d'améliorer le soutien offert aux femmes immigrées et racisées. Cette coordination aidera à mieux cerner le profil de la femme concernée (type de violence sexuelle subie, statut d'immigration, parcours migratoire, obstacles à l'intégration, particularités culturelles) et à mieux l'accompagner vers une solution adaptée à sa situation<sup>49</sup>.

Une telle coordination serait plus efficace si elle se structurait par la conception d'une trajectoire unifiée d'intervention auprès de la femme immigrée, de part et d'autre, étape par étape, pour les besoins d'un soutien adapté contre la violence.

---

<sup>49</sup> « Nous avons besoin de développer une expertise autour des différents types d'agression sexuelle pour une intervention adaptée en fonction du parcours migratoire des femmes. » (Participante 2 organisme E de lutte contre la violence, Groupe témoin de Montréal, 12 avril 2016.)

## TROISIÈME PARTIE

### IV. Recommandations pour améliorer les pratiques et établir une collaboration durable

#### 4.1 Améliorer les pratiques

Grands axes/Secteurs	Secteur Immigration	Secteur violence	Les deux secteurs
<b>4.1.1. Mieux concilier les approches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Assurer une sensibilisation féministe d'un point de vue interculturel</li> <li>-Formuler l'approche féministe autrement dans le discours et les pratiques auprès des femmes immigrées afin de gagner leur confiance et leur venir en aide.</li> <li>-Assurer une sensibilisation contre la violence sous l'angle de la « famille », des lois et de la participation citoyenne, pour parvenir enfin aux droits des femmes en particulier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les organismes du secteur n'adhèrent pas tous à cette manière de concilier les approches car on craint de tomber dans un relativisme culturel (justification des discriminations envers les femmes par le respect des spécificités des sociétés et des cultures).</li> <li>-Une bonne intégration de l'approche intersectionnelle dans l'analyse féministe constitue la bonne voie vers le changement des pratiques, de façon à mieux prendre en considération les discriminations croisées et les spécificités de parcours des femmes immigrées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La conciliation a donc à voir avec les façons de mieux cerner la réalité des femmes immigrées et de s'y adapter, de mieux sensibiliser, en tenant compte des parcours spécifiques de ces femmes, mais sans concessions sur les valeurs d'égalité des sexes et de lutte contre la violence.</li> <li>-Les intervenantEs dans les deux secteurs sont d'accord sur ce principe, mais la réflexion sur les manières de concilier et de mettre en pratique les trois approches reste ouverte.</li> </ul>
<b>4.1.2. Mieux prévenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Informer et sensibiliser les personnes immigrées, dès le début du processus migratoire et dans plusieurs langues au sujet de la violence et les droits des femmes ;</li> <li>-Envisager des espaces où on peut informer la femme immigrée, isolément de son conjoint et de la pression de sa communauté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Organiser des journées portes-ouvertes afin d'atténuer les appréhensions des femmes immigrées concernant les maisons d'hébergement.</li> </ul>	

Grands axes/Secteurs	Secteur Immigration	Secteur violence	Les deux secteurs
<p><b>4.1.3. Mieux intervenir</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Former les intervenantEs à l'approche féministe et à celle de la violence, en mettant à profit l'expertise du secteur de lutte contre la violence ;</li> <li>-Former les intervenantEs sur les moyens de dépister les cas de violence, en mettant à profit l'expertise du secteur de lutte contre la violence ;</li> <li>-Les intervenantEs doivent connaître les ressources en violence et être en mesure d'y référer les femmes</li> <li>-Briser l'isolement des femmes immigrées en créant des cadres de sociabilité conviviale (par le recours à des moyens de socialisation qui facilitent le lien de confiance et brisent l'isolement)</li> <li>-S'assurer que les ressources en immigration remettent des informations en violence dès les premiers échanges au cas où ils perdraient la trace des usagères.</li> <li>-Rendre les ressources communautaires en immigration et intégration plus visibles pour les femmes qui ont longtemps été maintenues dans l'isolement.</li> <li>-Obliger les couples à recevoir de l'information et avoir un suivi conjointement afin de s'assurer que les femmes aient également accès à cette information dès le départ.</li> <li>-Fournir un espace confidentiel aux femmes car elles peuvent être très réticentes à se confier à des intervenantEs. (Par exemple, si elles sont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Former les intervenantes en approche interculturelle, en mettant à profit l'expertise du secteur de l'immigration</li> <li>-Former les intervenantes sur le parcours migratoire et les statuts précaires, en mettant à profit l'expertise du secteur de l'immigration</li> <li>-Mieux connaître la « culture » des communautés immigrantes de façon à mieux contrer ses propres préjugés ;</li> <li>-Représenter davantage les femmes immigrées et racisées dans les équipes (recruter davantage de femmes issues de l'immigration au niveau de l'accueil et de l'intervention, employer des femmes immigrées comme bénévoles, assurer une présence des femmes de la diversité dans les conseils d'administration.)</li> <li>-Établir un lien de confiance à travers diverses activités sociales</li> <li>-Ne pas sortir des papiers ou prendre des notes quand une femme se confie, ou minimalement, le faire avec son consentement et se placer uniquement en mode d'écoute.</li> <li>-Les ressources en violence doivent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Amener la femme à accepter une solution adaptée à ses besoins qui tienne compte de son parcours migratoire ;</li> <li>-Envisager des modalités de collaboration sans changement d'intervenante dans les deux secteurs - Immigration et Lutte contre la violence - pour éviter de perturber l'intervention en cours ;</li> <li>-Avoir conscience des facteurs systémiques faisant obstacle à l'intégration des femmes immigrées et en tenir compte lors de l'intervention ;</li> <li>-Tenir compte des statuts d'immigration précaires et de leurs effets ;</li> <li>-Diversifier les langues parlées parmi le personnel (accueil et intervention) ;</li> <li>-Tenir compte (autant que possible) de la préférence de la femme quant à l'origine ethnoculturelle de l'intervenantE (être aidée, soit par une intervenante de sa communauté pour faciliter le lien de confiance, ou au</li> </ul>

Grands axes/Secteurs	Secteur Immigration	Secteur violence	Les deux secteurs
	<p>accompagnées d'un membre de leur famille (enfant mineur ou adulte, etc.).</p> <p>-Fournir de l'information sur les droits en matière d'égalité hommes-femmes car les organismes d'accueil et d'intégration semblent davantage centrés sur des problèmes ponctuels liés à des besoins spécifiques</p> <p>-Réfléchir à résoudre le malaise ressenti par les hommes (immigrés et intervenants) en réaction aux séances d'informations exclusives aux femmes ;</p> <p>-Impliquer les intervenants (hommes) dans la sensibilisation contre la violence ;</p> <p>-Expérimenter l'intervention dans un contexte de mixité (hommes et femmes, personnes immigrées et québécoises de souche - car cela peut offrir des conditions intéressantes pour l'éducation contre les préjugés, la sensibilisation contre la violence et pour briser l'isolement) ;</p> <p>-Développer des liens avec des membres de la communauté de la victime qui soient ouverts sur les ressources de lutte contre la violence, et participer à des activités culturelles de ces communautés.</p> <p>-Arrimer les ressources en immigration et violence ET inclure certains leaders des communautés et les intervenantEs en francisation qui ont souvent des liens de confiance soutenus avec les personnes et peuvent agir comme</p>	<p>informer les femmes sur ce qu'offrent ces ressources concrètement (démystifier un service et un système qui leur est totalement inconnu, aider à faire connaître les ressources et l'impact positif concret sur leur situation)</p> <p>-Ces ressources doivent être plus visibles pour celles qui en ignorent l'existence.</p> <p>-Créer le sentiment qu'il y a des femmes de la société d'accueil qui travaillent pour les aider en cas de besoin.</p> <p>-Les intervenantes doivent tenir compte de la complexité des enjeux et de l'implication d'une dénonciation pour les femmes immigrantes. Le mari, même abuseur, est souvent le seul rempart contre un isolement et une indigence absolue.</p> <p>-Il y a des besoins de ressources en interprétariat pour pouvoir transiger avec les ressources communautaires mais aussi médicales, scolaires (enfants), etc.</p> <p>-Les femmes ne cherchent pas nécessairement la judiciarisation et ne veulent pas sentir qu'elles y sont contraintes.</p> <p>-Les femmes ont aussi besoin d'aide pour leur réinstallation lorsqu'elles quittent les</p>	<p>contraire être aidée par une intervenante n'appartenant pas à sa communauté, pour s'assurer de la confidentialité) ;</p> <p>-Tenir compte de la réticence de la femme en ce qui concerne l'aide en groupe.</p>

Grands axes/Secteurs	Secteur Immigration	Secteur violence	Les deux secteurs
	confidants et conseillers.	<p>maisons d'hébergement (orientation, interprétariat, inscription des enfants, soins médicaux, recherche de logement, conseils légaux, etc.). Certaines étaient très dépendantes de leurs conjoints et les besoins sont multiples.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les services et groupes de soutien doivent être disponibles également en anglais pour les non-francophones.</li> <li>-Mettre l'accent sur l'écoute et traiter une personne dans sa globalité.</li> <li>-Se documenter et être formé sur les réalités des violences en milieu multiethnique, dont l'excision</li> <li>-Les ressources en violence doivent faciliter l'accès aux services des femmes immigrées et racisées en couvrant les frais de transport et des services de garde d'enfants.</li> <li>-Il y a nécessité d'une intervention qui inclut et/ou qui s'adresse aux hommes/conjoints (agresseurs) – pour affecter des changements au sein de la famille, notamment parce que plusieurs femmes renouent avec leur agresseur après une crise.</li> </ul>	
<b>4.1.4.Changements</b>	<b>Appui institutionnel</b>	<b>Améliorer</b>	<b>Améliorer les</b>

Grands axes/Secteurs	Secteur Immigration	Secteur violence	Les deux secteurs
<b>institutionnels nécessaires à apporter</b>		<b>l'intervention de certains agents institutionnels</b>	<b>modes de financement</b>
	<p>-Assurer des formations des intervenantEs dans les deux secteurs communautaires ;</p> <p>-Former les interprètes aux approches interculturelle et féministe ; Augmenter leur nombre dans de multiples langues ;</p> <p>-Recruter plus de femmes immigrées et racisées dans les équipes ;</p> <p>-Augmenter les effectifs des intervenantes dans les deux secteurs institutionnels ;</p> <p>-Accompagner davantage les femmes immigrées dans leurs démarches (régularisation de statuts, logement, emploi, etc.) ;</p> <p>-Améliorer le suivi à l'externe des ressources pour femmes ;</p> <p>-Augmenter les maisons d'hébergement de deuxième étape ;</p> <p>-Favoriser et financer le développement de services en différents points géographiques, de façon à mieux répartir l'offre de services sur le territoire pour rejoindre les femmes dans les zones éloignées.</p>	<p>-S'assurer d'un suivi par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion (MIDI) au sujet du parrainage, pour s'assurer que le parrain remplisse ses obligations envers la femme parrainée.</p> <p>-S'assurer que les interventions de la DPJ tiennent compte des facteurs culturels dans les rapports parents-enfants dans certaines familles immigrées.</p>	<p>-Assurer un financement de longue durées afin d'améliorer les pratiques relatives aux situations évaluées.</p> <p>-Les financements des deux secteurs communautaires - Immigration et Lutte contre la violence - sont souvent attribués à des projets qui font l'évaluation d'une situation, puis agissent sur cette situation par le biais d'un changement des pratiques. Cependant, les budgets ne couvrent que le court terme ou tout au plus, le moyen terme. Quand on entame un processus de changement de pratiques, cela prend du temps et le financement s'interrompt et affecte l'avancement du processus.</p>

## 4.2. Développer et renforcer la collaboration

Grands axes/Secteurs	Secteur Immigration /Secteur Violence
<b>4.2.1. Outiller la collaboration et une trajectoire coordonnée de l'intervention</b>	<p>Les outils les plus importants à mettre en place sont :</p> <p><b>1) Un répertoire commun des cas de violence</b> (répertorier la violence envers les femmes en général et envers les femmes immigrées en particulier, à travers un observatoire) ;</p>

	<p><b>2) Un répertoire commun d'organismes</b> (établir une liste de répertoires des organismes d'immigration et de lutte contre la violence, servant d'outil de référencement entre les deux secteurs) ;</p> <p><b>3) Un aide-mémoire des statuts d'immigration ;</b></p> <p><b>4) Une trajectoire coordonnée pour l'intervention</b></p> <p>Une trajectoire d'intervention auprès des femmes immigrées et racisées victimes de violence par les deux secteurs impose une co-construction des processus autour de l'accompagnement de la femme victime de violence, en définissant toutes les étapes d'intervention de la part des organismes d'immigration et des organismes de lutte contre la violence et de coordonner l'action par étapes autour de ces processus<sup>50</sup>.</p> <p>Tout en disposant d'un outil-trajectoire coordonné de l'intervention, il est important d'avoir une personne ressource dans chaque organisme qui assure le continuum du suivi et de la communication, après avoir référé une femme immigrée<sup>51</sup>, d'un organisme à un autre.</p>
<p><b>4.2.2. Espaces et moyens d'une collaboration</b></p>	<p>Les espaces de collaboration à développer sont :</p> <p><b>1) un collectif d'échanges d'informations et de services sur la violence ;</b></p> <p><b>2) des espaces communs de rencontres ouverts aux personnes immigrées.</b></p> <p>Les espaces communs de rencontres peuvent prendre la forme d'organisation conjointe d'occasions et de créneaux de sensibilisation contre la violence, tels que les cafés rencontres, les foires, les kiosques de services, les ateliers ou d'autres créneaux plus novateurs, telle une bibliothèque vivante. Ces espaces peuvent constituer un véhicule de publicisation mutuelle des services et de développement de ponts entre les deux secteurs, par des activités jumelées. Enfin, ils peuvent prendre la forme d'activités sociales et de réseautage entre femmes immigrées et Québécoises de souche pour briser l'isolement et les sensibiliser aux ressources disponibles, etc.</p> <p>Munis des outils déjà cités, les deux secteurs pourront collaborer de façon structurée et coordonnée autour des moyens suivants :</p> <p><b>1) Un continuum de services ;</b></p> <p><b>2) Des échanges de formations et d'expertises<sup>52</sup> ;</b></p>

<sup>50</sup> Les organismes de lutte contre la violence disposent déjà d'un processus défini d'accompagnement des femmes victimes de violence qu'ils pourraient mieux adapter aux besoins d'intervention auprès des femmes immigrées, sur la base des approches interculturelle et intersectionnelle. Quant aux organismes communautaires du secteur de l'immigration, il serait intéressant qu'ils définissent de façon structurée le processus de leur accompagnement de la femme au niveau du parcours migratoire (accueil, installation, régularisation des statuts, intégration) et au niveau de la sensibilisation contre la violence et le dépistage. Les deux secteurs devraient coordonner leur processus d'intervention, pour éviter le dédoublement des tâches et pour que chacun s'occupe de ce dont il est le plus compétent. Chacun doit bien connaître le processus de l'autre, afin de pouvoir faire appel à l'autre, au cas par cas. Les deux processus étant bien définis, le développement du dialogue et des échanges entre les deux secteurs s'en trouvera facilité et mieux organisé, dans le respect mutuel de leur spécialisation ; de façon à ce que l'un réfère aux services de l'autre, selon les besoins des femmes immigrées et racisées. La précision des domaines d'expertise de chaque secteur permettra aussi de mettre à profit ces expertises sous forme de formations mutuelles.

<sup>51</sup> On peut ainsi multiplier les alliés à chaque étape de cette trajectoire d'intervention, pour améliorer l'accompagnement (députés, avocats spécialisés, fonctionnaires, etc.) Les collaborations autour de cette trajectoire peuvent également être élargies, par exemple pour des services aux personnes LGBT).

<sup>52</sup> Les deux secteurs devraient se former mutuellement pour mieux démystifier la violence, connaître les codes culturels, lutter contre certains préjugés envers les femmes immigrées et pour davantage d'ouverture sur les différences, profiter de l'expertise de l'autre pour concilier les approches interculturelle, féministe et intersectionnelle. Ces activités de formation et d'échange d'expertise dans les espaces de collaboration peuvent porter sur des thèmes tels que les codes et chocs culturels ; les statuts d'immigration, le parcours migratoire, la médiation culturelle ; le racisme, l'approche féministe, l'approche interculturelle, l'approche intersectionnelle, la notion de violence, les ressources disponibles contre la violence, etc.. L'échange d'expertise peut aussi prendre la forme de coaching, tel que celui proposé dans le cadre de notre tournée par une maison d'hébergement (dans la région de la Capitale nationale), experte en soutien contre la violence faite aux femmes immigrées, et soutenu

	<p><b>3) Des ressources en interprétariat<sup>53</sup> ;</b>  <b>4) Des protocoles et ententes ;</b>  <b>5) Des stratégies et des moyens pour contribuer à contrer les obstacles systémiques à l'intégration des femmes immigrées et racisées<sup>54</sup>.</b></p> <p>Il est en effet primordial d'assurer un continuum coordonné de services entre les organismes des deux secteurs, permettant aux intervenantEs auprès de la même personne de rester en communication (<i>un continuum pourrait particulièrement aider une femme entrée plusieurs fois dans le cercle de violence et qui ne s'en sort pas</i>). Ce continuum sert au développement d'un dialogue et d'échanges entre les deux secteurs, dans le respect mutuel de leur spécialisation de façon à ce que l'un réfère aux services de l'autre. (Un service continu, soutenu et coordonné entre intervenantes permettrait, par exemple, de mieux développer une collaboration des services externes entre les maisons d'hébergement et de mieux mobiliser les ressources <i>de façon à ce que la femme obtienne un service approprié dans sa langue, à un rendez-vous précis</i>)<sup>55</sup>.</p> <p>En vue d'établir des protocoles et ententes régionaux et provinciaux dans le cadre de ce projet, il serait souhaitable de se référer à des protocoles existants, de s'en inspirer et de les enrichir<sup>56</sup>.</p>
<p><b>4.2.3. Atouts existants au profit d'une collaboration durable</b></p>	<p><b>a- Investir dans les tables de concertation régionales en violence!</b></p> <p>Dans la plupart des régions, il existe des tables de concertation en violence et/ou des tables de groupes de femmes. Par ailleurs, certains organismes du secteur de l'immigration ont amélioré leurs pratiques et ont évolué en matière de conciliation des approches féministe et interculturelle, de sensibilisation contre la violence, autant qu'en matière de dépistage. Sur la base de ces réalités, Il serait intéressant de :</p> <p><b>-explorer les possibilités d'ouvrir les structures de concertation en violence ou celles de groupes de femmes déjà établis afin d'initier dans les régions, une dynamique de collaboration avec le secteur de l'immigration, en réservant quelques sièges aux organismes du secteur de l'immigration qui ont intégré l'approche féministe dans leurs pratiques ou qui ont déjà développé des liens de collaboration avec le secteur de lutte contre la violence.</b></p>

financièrement par le gouvernement. Les deux secteurs pourraient aussi développer ensemble des activités de sensibilisation qui contribuent à contrer les préjugés des femmes immigrées et racisées sur les ressources en violences faites aux femmes.

<sup>53</sup> Une coordination des ressources en interprétariat aux niveaux régional et provincial serait à même de contribuer à alléger la crise dans ce domaine qui s'exprime par un manque important d'interprètes ayant une sensibilité à l'approche interculturelle, une formation sur le parcours migratoire et sur la violence, qui leur permette de mieux accompagner les femmes immigrées et racisées. Il est clair qu'augmenter les budgets pour recruter des interprètes compétents est crucial. Mais il est également important que les organismes des deux secteurs soient informés sur les ressources disponibles en la matière et échanger entre eux à ce propos. La collaboration régionale et provinciale à cet effet pourrait permettre à tous les organismes de bénéficier des traductions existantes de documents de sensibilisation sur la violence ainsi que l'expertise de quelques organismes de lutte contre la violence en matière d'interprétariat adaptée aux femmes immigrées et racisées.

<sup>54</sup> Vu que les facteurs systémiques faisant obstacles à l'intégration des femmes immigrées et racisées ont un impact important sur la violence qu'elles subissent et sur son rapport à cet état de violence, il est important que, dans l'esprit d'une approche globale de lutte contre la violence, les organismes des deux secteurs collaborent de façon à contribuer à dénoncer ces obstacles et à accompagner les femmes immigrées pour les franchir. Car, rappelons-le, *une femme immigrée sans emploi ou avec un faible revenu, risque de retourner au foyer de la violence*.

<sup>55</sup> Dans le cadre de ce continuum de services, la coordination du suivi permet aussi de mettre à profit les ressources d'autres secteurs qui sont disposés à offrir bénévolement du temps pour contribuer à contrer la violence faite aux femmes immigrées et racisées (par exemple, dans le cadre de notre tournée, en Mauricie, une représentante d'un regroupement provincial de personnes retraitées s'est exprimée dans ce sens.)

<sup>56</sup> On peut amener dans la réflexion à ce sujet, à titre d'exemple, des expériences de protocoles régionaux contre la violence, tel que le protocole « Agir », de Laval, mis en place par le service de police et qui regroupe tous les acteurs qui peuvent intervenir pour les femmes victimes de violence ; les protocoles régionaux pour intervenir dans les 5 jours ainsi que des protocoles engageant plusieurs régions. On a aussi appris lors de notre tournée que dans le cadre du plan gouvernemental à cet effet, « une entente de collaboration alerte dans chaque région est en train de s'établir pour la levée de la confidentialité » pour un meilleur suivi pour les femmes victimes de violence.

	<p>Nous avons en effet identifié, dans les huit régions visitées, des organismes du secteur de l’immigration qui ont évolué dans leurs pratiques de sensibilisation sur la violence et pourraient jouer <b>un rôle de pont entre les deux secteurs</b>, en investissant les tables de concertation existantes comme lieu de collaboration ou en initiant une structure de collaboration dans la région concernée, quand ces tables font défaut.</p> <p><b>2--Encourager les initiatives d’organismes-ponts !</b></p> <p>Ces organismes-ponts identifiés ont souvent réussi la conciliation entre approches féministe et interculturelle et ont beaucoup évolué dans leurs changements de pratiques, en matière d’adaptation aux besoins des femmes immigrées et racisées. Ils constituent donc des atouts, aussi bien en vue des changements des pratiques, qu’en vue d’une collaboration durable. Nos propositions à cet effet sont concrètes dans les huit régions (Estrie<sup>57</sup>, Outaouais<sup>58</sup>, Montréal<sup>59</sup>, Capitale nationale<sup>60</sup>,</p>
--	--

<sup>57</sup> **Région de l’Estrie** : au moment de l’écriture de ce rapport, la table de concertation des groupes de femmes dans la région de l’Estrie ConcertAction Femmes Estrie- CAFE-, le secteur de lutte contre la violence, les groupes et centres de femmes ainsi que quelques organismes en immigration sont en train de mettre en place un projet de table de concertation en violence. Cet organisme en développement, serait le lieu idéal à investir pour une collaboration entre les deux secteurs. Nous avons repéré dans cette région un organisme en immigration-pont entre les deux secteurs qui dispose d’un comité femmes, siège déjà dans ConcertAction Femmes-Estrie et qui participe à la mise sur pied de la nouvelle table de concertation en violence. Cet organisme pourrait jouer un rôle au sein de cette table de concertation et constituer un tremplin entre les milieux de lutte contre la violence et les organismes d’immigration.

<sup>58</sup> **Région de l’Outaouais** : l’Assemblée des groupes de femmes d’interventions régionales (AGIR) en tant que groupe de femmes peut être le lieu d’une collaboration. Un organisme d’immigration-pont pourrait y faire le lien avec le secteur de l’immigration. Il s’agirait, dans ce cas, d’une organisation de femmes immigrées et racisées qui adopte une approche féministe et qui a déjà des pratiques de partenariat avec des organismes de lutte contre la violence.

<sup>59</sup> **Région de Montréal** : une proposition a été faite afin que le comité multiethnique de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM) puisse être le noyau structurant d’une collaboration entre les deux secteurs communautaires (immigration/luttes contre la violence). Les multiples tables montréalaises de concertation contre la violence peuvent aussi être interpellées, en vue de la pérennité du partenariat entre les deux secteurs. Un organisme d’immigration connu à ville Saint-Laurent pourrait éventuellement constituer l’organisme d’immigration-pont, étant donné son approche féministe et son expérience en lutte contre la violence faite aux femmes.

<sup>60</sup> **Région de la Capitale nationale** : dans cette région, la perspective est restée ouverte, en évoquant de multiples tables de concertation (groupes de femmes, violence, et immigration) comme lieux de développement et de pérennisation d’une collaboration. Dans cette région, il y a un organisme en violence expert dans l’intervention auprès des femmes immigrées et racisées victimes de violence qui a développé d’importants liens de partenariat avec le secteur en immigration qui, au sein d’une structure de concertation, pourrait constituer l’organisme-pont pour dynamiser la collaboration entre les deux secteurs. Mais la présence d’un organisme en immigration dans cette structure serait indispensable.

	<p>Mauricie<sup>61</sup>, Lanaudière<sup>62</sup>, Montérégie<sup>63</sup>, Laval<sup>64</sup>) (voir notes de bas de page). Les scénarios de partenariat régional que nous avons élaboré à cet effet ont émané des échanges dans les groupes témoins et semblent réalisables. Cependant, il appartiendra à chaque région d'opter pour une formule de pérennisation du partenariat et de s'y engager.</p>
--	---

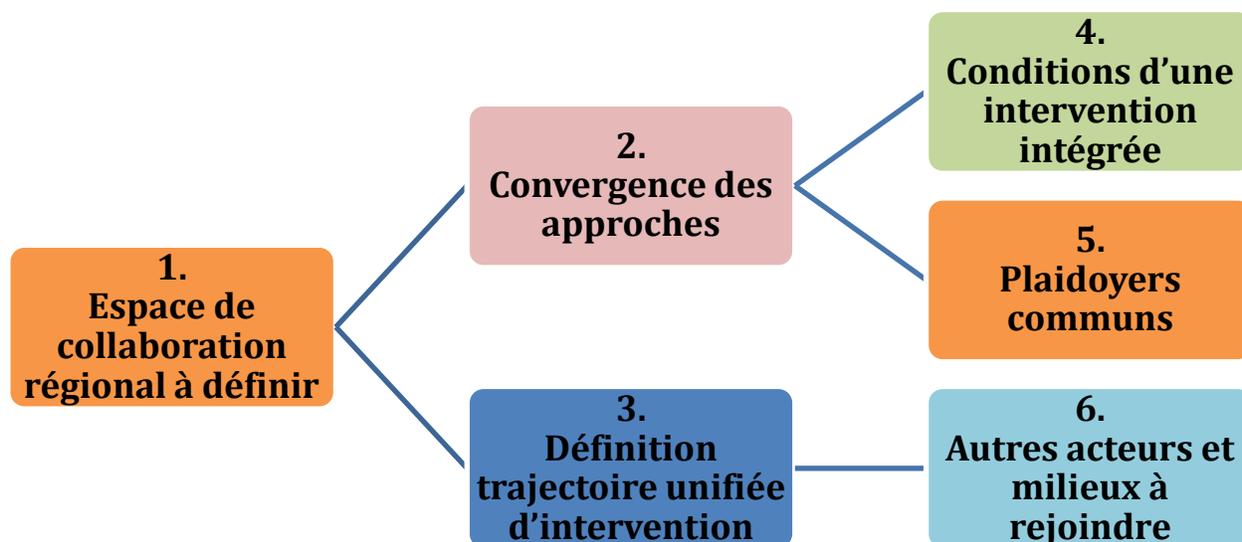
<sup>61</sup> **Région de la Mauricie** : il serait possible d'envisager la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) comme structure de collaboration entre les deux secteurs communautaires. Il est à noter que la TCMFM intègre de façon active dans ses objectifs la défense des droits des femmes de la diversité (immigrées, autochtones). Nous avons remarqué un organisme en immigration dans cette région qui se distingue par son travail contre la violence faite aux femmes et qui pourrait être le pont entre les deux secteurs au sein de cette table. On a également proposé d'« avoir une personne référence dans chaque organisme pour pouvoir référer et coordonner à travers la table de concertation ».

<sup>62</sup> **Région de Lanaudière** : La table en violence conjugale pourrait constituer une structure de collaboration entre les deux secteurs. Un organisme en immigration à Terrebonne, membre de cette table, pourrait jouer le rôle d'organisme-pont entre les deux secteurs. Les organismes de lutte contre la violence considèrent cet organisme du secteur de l'immigration comme un modèle de création de milieu de vie et de confiance pour les femmes immigrées. Son expertise pourrait ainsi être bénéfique dans la perspective de changements des pratiques.

<sup>63</sup> **Région de la Montérégie** : une certaine réticence s'est exprimée dans cette région quant à la possibilité d'un partenariat à l'échelle de l'ensemble de la Montérégie, du fait de l'étendue géographique de la région et du caractère centralisé (à Longueuil) des organismes d'accueil et d'accompagnement des personnes immigrées ; alors qu'à l'ouest de la Montérégie (particulièrement Châteauguay), on souligne l'absence d'organismes en immigration (avec qui le secteur de lutte contre la violence pourrait développer un partenariat). Néanmoins, il y existe déjà des partenariats qui peuvent être le début d'un processus de collaboration. Les structures importantes de concertation repérées sont : -la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie ; -la Table de concertation sur la situation des femmes immigrées de Longueuil (dont a émané le comité de travail sur la situation des femmes parrainées victimes de violence conjugale) ; -une cellule de crise en violence en Montérégie à laquelle il manque un représentant du secteur de l'immigration ; -un réseau de partenariat contre la violence faite aux femmes à Roussillon. Une proposition a été faite dans le sens d'intégrer la table de concertation sur la situation des femmes immigrées de Longueuil (TCSFIAL) et de trouver le moyen d'y intégrer les autres circonscriptions de la Montérégie, entre autres en y invitant les autres tables, cellules et réseaux susmentionnés. Dans cette région, deux organismes en immigration ayant participé à notre groupe témoin semblent en mesure de jouer un rôle actif dans ce partenariat. De même, une maison d'hébergement qui se distingue par la réussite de l'adaptation de ses services aux besoins des femmes immigrées et racisées pourrait transmettre son expertise dans la perspective des changements de pratique.

<sup>64</sup> **Région de Laval** : dans cette région, alors que le partenariat régional est assez avancé entre les deux secteurs, on a noté une réticence à reconnaître la pertinence d'un partenariat provincial, en rapport avec une certaine déception politique du manque de présence des interlocuteurs gouvernementaux et face au manque de financements pour répondre aux besoins croissant en violence. Vu l'absence de table de concertation en violence, la Table de concertation de Laval en condition féminine pourrait éventuellement être un lieu à investir, en vue de la pérennisation d'une collaboration dans cette région. Il est à noter que dans cette région, d'importantes formations sur l'interculturalisme ont eu lieu dans le secteur de lutte contre la violence et les organismes ont relativement adaptés leurs pratiques aux besoins des femmes immigrées et racisées. Leurs progrès et leur expertise, comme celle de certains organismes à Montréal et en Montérégie, constituent des atouts, en vue des changements de pratiques dans les organismes du secteur de lutte contre la violence dans le Grand Montréal.

### 4.3 Résumé du plan d'action validé lors des rencontres interrégionales



#### Détails des axes

**1-**Déterminer ces espaces de collaboration: comités/ tables régionales en violence avec organismes ponts en immigration/Réserve de siège pour le S.I. sur les tables régionales, etc.

-Élaborer une plate-forme commune pour recenser les bonnes pratiques et partager l'information entre les deux secteurs

-Partager les ressources et les expériences des deux secteurs et créer des activités mixtes

-Partager au niveau provincial et régional le projet de collaboration mis en oeuvre en Estrie par la Méridienne comme projet pilote

**2-**Chaque approche peut s'arrimer aux autres aux différentes étapes du parcours d'une victime:approche interculturelle, féministe, intersectionnelle

-Formations mutuelles sur les diverses approches

-Tirer parti des ressources qui ont déjà intégré les trois approches

-Recenser et partager les ressources existantes en interprétariat

-Élaborer ou enrichir les protocoles entre les deux secteurs dans les régions

**3-S.I<sup>65</sup>.**: Prévention, dépistage, référence vers des ressources en violence en intégrant l'approche féministe et intersectionnelle

-S.V<sup>66</sup>.: Intervention féministe adaptée intégrant les approches féministe, interculturelle et intersectionnelle

-Services externes, hébergement courte ou longue durée adaptés

<sup>65</sup> Secteur Immigration

<sup>66</sup> Secteur violence

-Suivi externe ou post-hébergement adaptés

-S.V. et S.I.: Définir des règles qui favorisent une coordination avec l'intervenante du S.I. qui réfère une victime, en gardant contact avec elle, tout en respectant la confidentialité

-Tenir compte des particularités régionales lorsque les ressources sont éloignées

**4- S.I.:** Sensibilisation auprès Femmes immigrées/ Formation Intervenantes approche féministe, violence et ressources en violence/Adaptation du discours / Sortir du mandat

-S.V.: Formation intervenantes parcours victimes / approche interculturelle

-Équipes multilingues et diversifiées

-Adaptation des horaires

-S.I. et S.V. :Tenir compte du parcours de la victime, de la complexité des besoins, de la pression de la famille -communauté et reconnaître les barrières systémiques/Sortir du mandat

-S.I. et S.V. :Interprétariat répondant aux besoins en violence

-S.I. et S.V. : Nommer une porteuse de dossier

-S.I. et S.V.: Mise à niveau régulière des nouvelles actrices

**5-Demandes concertées pour des budgets adaptés en tenant compte des :**

- Besoins en concertation/ convergence
- Besoins en interprétariat adapté comme un droit fondamental
- Besoins en services externes
- Besoins en hébergement de 2ème étape/HLM
- Des inégalités et de la défense des droits des femmes immigrées et racisées
- Du momentum de la Stratégie en égalité

**6-Institutionnels (DPJ/SP/Etc.)**

-Autres espaces

-Communautés

-Hommes

## Conclusion

À condition que les financements soient au rendez-vous, que les deux secteurs communautaires – Immigration et Lutte contre la violence - arrivent à concilier les approches féministe, intersectionnelle et interculturelle et à concevoir une trajectoire commune d'intervention, de façon à structurer un continuum coordonné de services contre la violence faite aux femmes immigrées et racisées victimes de violence. Alors, seulement à ces conditions, les organismes des deux secteurs pourront rendre leurs interventions plus efficaces et pourront même réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande des services des victimes immigrées et racisées.

Ainsi, les organismes communautaires du secteur de l'accueil et de l'accompagnement des personnes immigrées et du secteur de la violence faite aux femmes s'engageront à changer leurs pratiques en intervention auprès des femmes immigrées et racisées victimes de violence et à pérenniser leur collaboration, en réalisant les objectifs suivants sous forme de cinq recommandations :

1. ***Adopter et mieux concilier les approches féministe, intersectionnelle et interculturelle, tout en tenant compte des facteurs systémiques faisant obstacle à l'intégration des femmes immigrées et racisées.***
2. ***Concevoir une trajectoire commune d'intervention des deux secteurs, de façon à structurer un continuum coordonné de services en matière de violence faite aux femmes immigrées et racisées.***
3. ***Améliorer le suivi à l'externe des organismes de lutte contre la violence et envisager plus de points de services et plus de maisons d'hébergement de deuxième étape, dans une logique de complémentarité des services et de façon à alléger la pression sur les ressources en urgence.***
4. ***Mettre à profit les tables de concertation régionales en violence et les initiatives d'organismes-ponts afin d'établir une collaboration durable***
5. ***Obtenir les financements indispensables et récurrents pour accroître les services à l'externe, le nombre de maisons de deuxième étape, le développement de points de services sur les territoires mal desservis ainsi que pour les changements des pratiques et le fonctionnement régulier des structures de collaboration***

## Références

Cohen-Emerique Margalit, *L'approche interculturelle, une prévention à l'exclusion*. Conférence donnée à l'université de Valence (Espagne) en juillet 1996 dans le cadre d'un colloque sur l'exclusion. Les Cahiers de l'Actif - N°250/251. P19-29.

Corbeil Christine et Marchand Isabelle, *Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux*. Revue Nouvelles pratiques sociales, vol 19 no 1. 2006.

Forcier Mathieu et Handal Laura, *L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec*. Note socio-économique. IRIS, Novembre 2012. <http://www.ledevoir.com/documents/pdf/immigration27nov.pdf>

Hudon, Tamara, *Les femmes immigrantes*. 21 octobre 2015. Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada © Ministre de l'Industrie, 2015.

Kilolo-Malambwe, Jean-Marc, *Les immigrants dans les RMR de Montréal, Toronto et Vancouver : participation sur le marché du travail et qualité de l'emploi*. Flash-Info, Institut de la statistique du Québec, mai 2014, vol. 15, no 2.

Péloquin Anne Josée, Roy G. Stephanie, St-Pierre Lucie, *Évaluation des besoins*. Projet « Améliorer l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale » La Méridienne. 2016. 98p.

Posca, Julia, *Portrait du revenu et de l'emploi des personnes immigrantes*. IRIS. Note socioéconomique. Septembre 2016. <http://iris-recherche.qc.ca/publications/inegalites-3>

Statistique Canada, Ministre de l'Industrie, 2015. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14217-fra.pdf>

Statistique Canada, *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada*, no 99-010-X2011001 au catalogue, 2011

Statistique Canada. Enquête sur la population active 2008. Compilation : ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Les immigrants et le marché du travail québécois en 2008.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. *Rapport de tournée auprès des femmes immigrées et racisées*. Janvier 2012. 82p. [http://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-femmes/2012/Rapport-Tournee\\_aupres\\_des\\_femmes\\_immigrees\\_et\\_racisees\\_2012.pdf](http://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-femmes/2012/Rapport-Tournee_aupres_des_femmes_immigrees_et_racisees_2012.pdf)

Yana, Simon David, *Les immigrants et le marché du travail québécois en 2014*. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Décembre 2015.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Questionnaire aux groupes témoins

**Axe1 : Identifier les obstacles qui font que nombre de femmes immigrées ne fréquentent pas les organismes du secteur de lutte contre la violence faite aux femmes.**

Questions ouvertes :

- 1) Dans votre région, dans quelle mesure les femmes immigrantes s'adressent-elles aux organismes du secteur de lutte contre la violence faite aux femmes ?
- 2) Que peuvent faire les organismes des deux secteurs - Immigration et Lutte contre la violence - pour que les femmes immigrées victimes de violence sollicitent davantage les services des organismes de lutte contre la violence faite aux femmes ?

**Axe 2 : Cerner les besoins du secteur de lutte contre la violence faite aux femmes en matière d'adaptation et d'amélioration de l'intervention auprès des femmes immigrées et racisées.**

Questions ouvertes :

- 1) Dans votre région, quels sont les besoins pour une meilleure adaptation des services des organismes de lutte contre la violence faite aux femmes et aux spécificités des femmes immigrées et racisées ?
- 2) En tant qu'organismes de lutte contre la violence, dans quelle mesure vos intervenantes connaissent-elles et sont-elles sensibilisées aux problématiques et réalités des femmes immigrées et racisées? Quels efforts faites-vous pour connaître les ressources et les services disponibles intervenant auprès des communautés ethniques minoritaires ?
- 3) Comment les organismes des deux secteurs peuvent-ils collaborer pour changer certaines mentalités dans le secteur de lutte contre la violence faite aux femmes, et où peut-on identifier une méconnaissance et des préjugés envers les femmes immigrées et racisées ?
- 4) Que revendiquer auprès des autorités pour rendre les services en aide contre la violence plus adaptés aux besoins des femmes immigrées et racisées ?

**Axe 3 : - Cerner les besoins des organismes de l'immigration en formation pour s'approprier l'approche féministe, dans leurs pratiques.**

**- Cerner les besoins des organismes de l'immigration en formation des intervenantEs et de sensibilisation des femmes immigrées et réfugiées sur l'importance de l'aide contre la violence et les ressources disponibles à cet effet.**

**- Que revendiquer auprès des autorités pour rendre les services d'aide et d'intégration plus efficaces et plus adaptés à la lutte contre la violence faite aux femmes ?**

Questions ouvertes :

- 1) En tant qu'organisme d'immigration, est-ce que vous adoptez dans vos formations et pratiques l'approche féministe?
- En tant qu'organisme d'immigration, dans quelle mesure vos intervenantEs connaissent-ils/elles la problématique de la violence faite aux femmes ainsi que les ressources et services disponibles en aide

contre cette violence ?

- En tant qu'organisme d'immigration, dans quelle mesure disposez-vous de ressources et services internes en sensibilisation et aide contre la violence faite aux femmes ?

- Dans votre organisme, existe-il un protocole concernant les situations de violence envers les femmes ?

Par exemple, comment réagit une intervenante lorsqu'elle dépiste une situation d'inceste, de violence conjugale, d'agression sexuelle, d'exploitation sexuelle, etc. ?

- Lors des formations et ateliers, votre organisme aborde-t-il la question des rapports hommes-femmes et de l'égalité des sexes ? Le sujet des violences faites aux femmes est-il abordé ?

#### ***Axe 4 : Renforcer et améliorer le partenariat entre les deux secteurs***

##### ***- Immigration et Lutte contre la violence -***

##### Questions ouvertes :

1) Comment les organismes des deux secteurs peuvent-ils collaborer pour que :

- le secteur de l'immigration intègre mieux dans ses pratiques l'enjeu de la lutte contre la violence faite aux femmes ;

- le secteur de la lutte contre la violence faite aux femmes soit davantage accessible aux femmes immigrées et racisées

2) Comment les organismes des deux secteurs peuvent-ils influencer sur les mentalités pour :

- changer les perceptions dans certaines communautés immigrantes qui justifient et camouflent la violence faite aux femmes

- changer les perceptions dans les milieux du secteur de lutte contre la violence faite aux femmes, là où il y a un manque de connaissance et des préjugés envers les femmes immigrées et racisées.

3) Sachant que l'isolement des femmes est un facteur important de vulnérabilités face aux violences, comment les organismes des deux secteurs peuvent-ils collaborer pour lutter contre les préjugés et discriminations stigmatisant certaines Communautés ethniques minoritaires ?

4) De manière concrète, quels services aimeriez-vous offrir aux organismes de l'autre secteur ?

5) Quels activités ou projets aimeriez-vous organiser en collaboration ?

## **Annexe 2 : Questionnaire pour entrevues auprès des femmes immigrées et racisées**

***Axe1 : Identifier les expériences de violence que vous auriez vécu ailleurs ou ici au Québec ou que des femmes des communautés dont vous êtes issues auraient vécues ?***

- 1) Avez-vous déjà vécu des situations de violence ? Pourriez-vous en parler ?
- 2) Si vous avez vécu des situations de violence ici au Québec, vous étiez sous quel statut d'immigration ? Dans quelle mesure vos conditions de femme immigrée et racisée ont-elles rendu cette expérience plus compliquée ?
- 3) Avez-vous connu de près des situations de violence vécues par d'autres femmes issues d'immigration ? Pourriez-vous en parler ?

***Axe 2 : Dans quelle mesure les organismes d'accueil et d'accompagnement des personnes immigrantes que vous fréquentez disposent-ils de ressources adéquates contre la violence faite aux femmes***

- 1) Fréquentez-vous ou avez-vous fréquenté un organisme communautaire de services aux personnes immigrantes ?
- 2) Y avez-vous été sensibilisée sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ?
- 3) Y avez-vous été sensibilisée sur les ressources en lutte contre la violence faite aux femmes ?
- 4) Y avez-vous bénéficié d'aide lors d'une situation de violence que vous auriez vécue ?
- 5) Comment percevez-vous le discours et les comportements dans les organismes communautaires de services aux personnes immigrantes concernant les droits des femmes et la lutte contre la violence faite aux femmes ?

***Axe3 : Dans quelle mesure avez-vous fait appel à des organismes de lutte contre la violence pour vous venir en aide***

- 1) Si une femme de votre entourage est victime de violence, comment l'orienteriez-vous vers l'aide disponible ? Quelle information pourriez-vous lui fournir ?
- 2) Pouvez-vous nommer des organismes qui aident les femmes victimes de violence ? Que connaissez-vous de ces organismes ? Comment les avez-vous connus ?
- 3) Avez-vous déjà fait appel aux services d'un organisme de lutte contre la violence ? Si oui, quelle est votre évaluation des services offerts ? Qu'aurait dû faire cet organisme pour mieux vous aider ?

***Axe 4 : Comment les organismes communautaires des secteurs de l'immigration et de lutte contre la violence peuvent-ils améliorer leurs services pour mieux vous venir en aide ?***

Comment les organismes au service des immigrantEs et les organismes de lutte contre la violence faite aux femmes peuvent-ils améliorer leurs services pour mieux aider les femmes immigrées et racisées victimes de violence ?

## Annexe 3 : Liste des organismes ayant participé aux groupes témoins

### 1. ESTRIE

**Nombre de participantes : 14**

**Secteur femmes et violence faite aux femmes**

- La Méridienne
- Centre de femmes La Parolière
- Escale de l'Estrie
- CALACS Estrie
- CAVAC Estrie

**Secteur Immigration**

- Comité femmes de la Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCE)
- Services aux familles réfugiées et immigrantes (SAFRIE)

**TCRI**

- Animatrice/Chargée de projet
- Évaluatrice du projet

### 2. LANAUDIÈRE

**Nombre de participantes : 12**

**Secteur femmes et violence faite aux femmes**

- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière
- Centre de femmes Avec des Elles
- Calacs la Chrysalide
- Cavac de Lanaudière
- Maison La Traverse
- Regroup'elles

**Secteur Immigration**

- Accueil multiethnique et intégration des Nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs (AMINATE)

**Autres secteurs**

- CLSC Joliette

**TCRI**

- Chargée de projet
- Animation : représentante FMHF
- Évaluatrice du projet

### 3. LAVAL

**Nombre de participantes : 13**

**Secteur femmes et violence faite aux femmes**

- Bouclier d'Athéna

- Le Prélude
- Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN-RAFH)
- CPIVAS
- L'Aviron, Hébergement communautaire
- Maison de Line
- Comité lavallois en abus et violence envers les aînés (CLAVA)
- Centre des femmes de Laval

#### **Secteur Immigration**

- Carrefour d'Intercultures de Laval

#### **TCRI**

- Chargée de projet
- Animation : représentante RAFIQ
- Évaluatrice du projet

## 4. MONTÉRÉGIE

**Nombre de participantes : 15**

#### **Secteur femmes et violence faite aux femmes**

- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie
- Pavillon Marguerite de Champlain
- Calacs Châteauguay
- Centre des femmes de Longueuil
- Carrefour pour Elle
- Maison d'hébergement Re-Source de Châteauguay
- La clé sur la porte, Ste-Hyacinthe

#### **Secteur Immigration**

- Maison Internationale de la Rive-Sud (MIRS)
- Carrefour le Moutier

#### **TCRI**

- Chargée de projet
- Animation : représentante RMHFVVC
- Évaluatrice du projet

## 5. MONTRÉAL

**Nombre de participantes : 14**

#### **Secteur femmes et violence faite aux femmes**

- Table de concertation en violence conjugale de Montréal
- Calacs de l'Ouest de l'île
- Multi-femmes
- Mouvement contre le viol et l'inceste
- Le Paradis
- La Maison grise de Montréal
- Maison Assistance aux femmes
- Centre d'Aide à la famille

- Trêve pour elles
- Le Bouclier d'Athéna –Services familiaux

### **Secteur Immigration**

- CARI St-Laurent
- Accueil aux Immigrants de l'Est de Montréal (AIEM)
- Centre d'action socio-communautaire de Montréal (CASCAM)
- Centre social d'aide aux Immigrants (CSAI)

### **Autres secteurs**

- SPVM

### **TCRI**

- Chargée de projet
- Animation : représentante du RQCALACS
- Évaluatrice du projet

## 6. OUTAOUAIS

### **Nombre de participantes : 16**

#### **Secteur femmes et violence faite aux femmes**

- Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)
- Collectif de l'Outaouais contre l'exploitation sexuelle (COCES)
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC de l'Outaouais)
- Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles de l'Outaouais (Calacs)
- Maison l'Autre chez soi
- Centre de femmes : L'Antre-Hulloise Inc.
- Option femmes emploi

#### **Secteur Immigration**

- Accueil Parrainage Outaouais (APO)
- Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)
- Services Intégration Travail Outaouais (SITO)
- Carrefour Jeunesse Emploi de l'Outaouais (CJEO)

#### **Secteur institutionnel**

- DPJ
- Police de Gatineau

### **TCRI**

- Animatrice/Chargée de projet
- Évaluatrice du projet

## 7. QUÉBEC

### **Nombre de participantes : 13**

#### **Secteur femmes et violence faite aux femmes**

- Table de concertation en violence conjugale et familiale de Port-Neuf
- Maison pour femmes immigrantes
- Viol Secours (Calacs de Québec)

- Maison Hélène Lacroix
- Maison de Marthe
- Violence Info
- Centre de femmes de la Basse-ville
- Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)
- Sexplique
- Chaire Claire Bonenfant : Femmes, Savoirs et Sociétés

### **Secteur Immigration**

- Centre multiethnique de Québec (CMQ)

### **TCRI**

- Chargée de projet
- Animation : représentante CLES
- Évaluatrice du projet

## **8. TROIS-RIVIÈRES**

**Nombre de participantes : 9**

### **Secteur femmes et violence faite aux femmes**

- Calacs de Trois-Rivières
- Maison Le Far
- Maison de Connivence
- Comité régional des femmes de la Mauricie
- Centre de femmes de Shawinigan
- Centre de femmes l'Héritage

### **Secteur Immigration**

- Service d'accueil des Nouveaux arrivants –SANA Trois-Rivières
- Regroupement des Amazones d'Afrique et du Monde (RAAM)
- Stratégie Carrière

### **Autres secteurs**

- Centre d'organisation mauricien de service et d'éducation populaire (COMSEP)
- Comité Solidarité/Trois-Rivières
- Association des retraités et retraitées de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ)
- Intervenante/interprète

### **TCRI**

- Chargée de projet
- Animation : représentante de l'R des centres de femmes
- Évaluatrice du projet

## Annexe 4 : Fiche d'évaluation pour le plan d'action

Région:

Date:

Lieu:

### ÉVALUATION

Mise en œuvre d'un plan d'action régional pour un partenariat pour lutter contre la violence faite aux femmes immigrées et racisées

Sur une échelle de satisfaction de 1 à 5 (non satisfait à très satisfait)

1) Contenu de la présentation et niveau de satisfaction : SVP Entourer la réponse

Besoins et défis pour les deux secteurs : 1 2 3 4 5

Axes du plan d'action 1 2 3 4 5

Connaissance des besoins et défis pour votre région 1 2 3 4 5

Echanges 1 2 3 4 5

2) Depuis le travail d'élaboration du plan d'action national et régional (11 déc. 2017), avez-vous validé celui-ci (une partie de celui-ci) avec d'autres partenaires régionaux ?

Non :

Oui :

Si oui, lesquels ?

---

3) Depuis le travail d'élaboration du plan d'action national/régional (11 déc. 2017), avez-vous déjà mis en œuvre certaines actions ? Non : Oui : Si oui, lesquelles ?

---

4) Depuis le travail d'élaboration du plan d'action national/régional (11 déc. 2017), avez-vous discuté de(s) approche(s) à privilégier dans votre région pour assurer une convergence entre les 2 secteurs ? Non : Oui : Si oui, lesquelles ?

---

5) Selon vous, quels sont les 2 conditions prioritaires à mettre en place pour unifier l'intervention auprès des femmes

---

6) Selon vous, faut-il ajouter de nouveaux partenaires pour réussir la collaboration des 2 secteurs dans votre région ? Non : Oui : Si oui, lesquels ?

---

Merci de votre précieuse collaboration !



Condition féminine Status of Women  
Canada Canada

